

RAPPORT DE GESTION & COMPTES ANNUELS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 03 JUIN 2024
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2023

VOYAGEURS DU MONDE | **VOLUME 4**



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

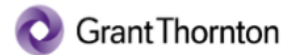
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 2023



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

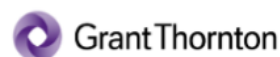
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
Voyageurs du Monde
55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
632013843 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Voyageurs du Monde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 6.12 « Chiffre d'affaires » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 50.816 milliers d'euros, et les marques dont le montant net s'élève à 41.027 milliers d'euros, tel qu'il est présenté dans le tableau de la note 8.1 « Immobilisations incorporelles » détaillant les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 6.1 « Ecarts d'acquisition » et 6.3 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

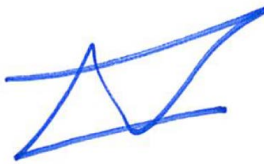
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 23 avril 2024

KPMG S.A.



Rémi Toulemonde
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2024

GRANT THORNTON

Virginie
PALETHORPE

Signature numérique
de Virginie
PALETHORPE
Date : 2024.04.23
20:10:08 +02'00'

Virginie Palethorpe
Associée

VOYAGEURS DU MONDE

LE SPÉCIALISTE DU VOYAGE SUR MESURE ET DU VOYAGE D'AVENTURE

Rapport
Annuel

31 décembre

2023

Période de 12 mois

SOMMAIRE

1	<u>BILAN CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)</u>	5
2	<u>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</u>	6
3	<u>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE</u>	7
4	<u>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</u>	8
5	<u>REGLES ET METHODES DE CONSOLIDATION</u>	9
5.1	REFERENTIEL COMPTABLE	9
5.2	PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	9
5.3	DATE D'ARRETE DES COMPTES	13
5.4	ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE	13
5.5	TITRES D'AUTOCONTROLE	13
5.6	PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	13
6	<u>REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES</u>	14
6.1	ECARTS D'ACQUISITION	14
6.2	CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES EXPRIMES EN DEVISES	15
6.3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
6.4	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
6.5	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16
6.6	TITRES MIS EN EQUIVALENCE	16
6.7	STOCKS	17
6.8	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	17
6.9	PROVISIONS	17
6.10	IMPOTS DIFFERES	17
6.11	COMPTABILISATION DES TRANSACTIONS LIBELLEES EN DEVISES	18
6.12	CHIFFRE D'AFFAIRES	18
6.13	MARGE BRUTE	18
6.14	RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	18
6.15	ENGAGEMENTS HORS BILAN	19
7	<u>COMPARABILITE DES COMPTES ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION</u>	20
8	<u>NOTES RELATIVES AU BILAN</u>	21
8.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21
8.2	ECARTS D'ACQUISITION	23
8.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
8.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26
8.5	STOCK ET EN-COURS	27
8.6	CREANCES D'EXPLOITATION, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	27

8.7	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE	28
8.8	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	29
8.9	PROVISIONS	30
8.10	DETTES FINANCIERES	30
8.11	DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	32
8.12	INSTRUMENTS FINANCIERS	32
8.13	AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN	33
9	<u>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>35</u>
9.1	RESULTAT D'EXPLOITATION	35
9.2	RESULTAT FINANCIER	37
9.3	RESULTAT EXCEPTIONNEL	37
9.4	ANALYSE DE L'IMPOT	38
10	<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	<u>40</u>
10.1	INFORMATIONS SECTORIELLES	40
10.2	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	40
10.3	COMMENTAIRES RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	40
10.4	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	41
10.5	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	41
10.6	EVENEMENTS POST-CLOTURE	41

FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2023

Dans un contexte de forte reprise de l'activité, le groupe Voyageurs du Monde a réalisé une année 2023 en très forte croissance. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 693,6 M€ contre 497,3 M€ en 2022, soit une progression de 39,5%. Cela s'explique par les faibles départs sur le début de l'année 2022 (effets de la crise sanitaire), par l'intégration sur une année pleine des opérations de croissance externe réalisées en 2022 et par une demande très élevée pour la réalisation de voyages en 2023. A périmètre historique (hors acquisitions réalisées en 2022), la variation du chiffre d'affaires s'établit à +16,5 % par rapport à 2019, qui demeure l'année de référence.

Sur l'exercice 2023, L'EBITDA s'élève à 64,7 M€ en progression de 25,7 % par rapport à 2022 (+92,6 % par rapport à 2019). Le résultat net part du Groupe s'élève à 44,1 M€, en progression de 47,6 % par rapport à 2022 (+117,8 % par rapport à 2019). Ces résultats reflètent le maintien de la marge brute et la bonne maîtrise des charges. Ils ont pu être obtenus, en cette période d'inflation, grâce à la forte valeur ajoutée et aux nombreux services proposés à la clientèle de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Au niveau du bilan, cette reprise d'activité se traduit par une augmentation des créances clients et des produits constatés d'avance. Il est également à noter que, suite à la remontée des taux, la Société place à nouveau ces excédents de trésorerie sur des valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires). Au cours de l'exercice, les conversions d'obligations, dont l'intégralité de celles détenues par Avantage (société mère de Voyageurs du Monde), ont conduit à une hausse du capital et des primes.

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023

1 Bilan consolidé (en milliers d'euros)

en milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	8.1	98 672	81 232
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	8.2	50 816	60 326
Immobilisations corporelles	8.3	14 289	13 704
Immobilisations financières	8.4	2 356	2 706
Titres mis en équivalence	8.4	354	917
Actif immobilisé		115 670	98 559
Stocks et en-cours	8.5	1 904	1 431
Clients et comptes rattachés	8.6	141 819	104 966
Autres créances et comptes de régularisation	8.6	63 291	54 305
Valeurs mobilières de placement	8.7	66 221	185
Disponibilités	8.7	256 107	279 335
Actif circulant		529 342	440 222
Total actif		645 012	538 780

en milliers d'euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital		4 318	3 779
Primes		67 710	22 426
Réserves consolidées		92 617	80 400
Résultat consolidé		44 120	29 896
Autres (1)		(2 354)	(2 490)
Capitaux propres (Part du Groupe)	Notes 4 & 8.8	206 411	134 012
Intérêts minoritaires	Note 4	21 105	7 139
Provisions	Note 8.9	1 564	1 120
Emprunts et dettes financières	Note 8.10	89 825	136 590
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 8.11	29 658	33 662
Autres dettes et comptes de régularisation	Note 8.11	296 449	226 259
Dettes		415 931	396 511
Total Passif		645 012	538 780

2 Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	<i>Réf. Annexe</i>	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires		693 592	497 281
Autres produits d'exploitation		2 360	3 895
Achats consommés et charges externes		(517 854)	(369 401)
Charges de personnel		(109 989)	(78 049)
Autres charges d'exploitation		(1 413)	(615)
Impôts et taxes		(2 036)	(1 690)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(6 953)	(4 439)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	<i>Note 9.1</i>	57 709	46 982
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	<i>Note 9.1</i>		(1 000)
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		57 709	45 982
Charges et produits financiers	<i>Note 9.2</i>	5 251	(3 044)
Charges et produits exceptionnels	<i>Note 9.3</i>	(703)	150
Impôts sur les résultats	<i>Note 9.4</i>	(15 352)	(9 727)
Résultat net des entités intégrées		46 905	33 360
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		35	
Résultat net de l'ensemble consolidé		46 939	33 360
Intérêts minoritaires		2 820	3 465
Résultat net (part du groupe)		44 119	29 896
Résultat par action (en Euros)	<i>Note 8.9.3</i>	10,87	7,95
Résultat dilué par action (en Euros)	<i>Note 8.9.3</i>	9,98	7,14

3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	46 939	33 360
- Dont part Groupe	44 119	29 896
- Dont part minoritaires	2 820	3 465
Résultat des co entreprises et entreprises associées	(35)	
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</u>		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	6 642	5 474
- Variation des impôts différés	(336)	3 161
- Plus- ou mois-values de cession	158	(2)
- Intérêts courus	1 714	2 182
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	55 083	44 175
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Note 10.3 18 325	10 007
Flux de trésorerie liés à l'activité (I)	73 407	54 183
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(9 734)	(4 978)
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	3	511
Incidence des variations de périmètre	Note 10.3.1 (557)	3 737
Variation des actifs financiers	45	(385)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)	(10 243)	(1 115)
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	(12 944)	
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des entités intégrées	(137)	(20)
Augmentation de capital en numéraire		(31)
Achats ventes d'actions propres	(4 733)	
Emission d'emprunts	285	(0)
Remboursements d'emprunts	(3 540)	(5 943)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (III)	(21 068)	(5 995)
Variation nette de la trésorerie : I+II+III	42 096	47 073
Trésorerie d'ouverture	279 063	232 326
Variation nette de la trésorerie	42 098	47 073
Incidence des variations de taux de change	245	(337)
Trésorerie de clôture	Note 8.8 321 405	279 063

4 Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Situation nette au 31 décembre 2021	3 724	17 803	80 431	(800)	(333)	100 825	1 631
Affectation du résultat (hors dividendes)			(333)		333	0	
Augmentation de capital	55	4 623				4 678	
Rachat des actions propres			71			71	
Incidence des variations de périmètre						0	2 084
Résultat net de la période					29 896	29 896	3 465
Ecart de conversion				(1 690)		(1 690)	(54)
Distributions de dividendes						0	(20)
Autres mouvements			231			231	33
Situation nette au 31 décembre 2022	3 779	22 426	80 400	(2 490)	29 896	134 011	7 139
Affectation du résultat (hors dividendes)			29 896		(29 896)	0	
Augmentation de capital (1)	539	45 284				45 823	
Rachat des actions propres			(4 666)			(4 666)	
Incidence des variations de périmètre (2)						0	11 906
Résultat net de la période					44 119	44 119	2 820
Ecart de conversion				238		238	(27)
Distributions de dividendes			(12 944)			(12 944)	(138)
Autres mouvements (3)			(70)	(102)		(172)	(596)
Situation nette au 31 décembre 2023	4 318	67 710	92 617	(2 354)	44 120	206 411	21 105

(1) Au cours de l'exercice, le capital de Voyageurs du Monde a augmenté de 539 milliers d'euros et la prime d'émission de 45 284 milliers d'euros à l'issue de la conversion d'obligations en 539 104 actions (cf. § 8.10).

(2) Dans le cadre de l'exercice de l'allocation des prix d'acquisition EuroFun et Extraordinary Journeys, les intérêts minoritaires ont été réévalués à hauteur de +12 millions d'euros (cf. § 8.2).

(3) En 2023, une correction sur le bilan d'ouverture a été opérée au niveau des intérêts minoritaires, à hauteur de 596 milliers d'euros (cf. § 8.4).

5 REGLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Voyageurs du Monde sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01.

Le Groupe applique également les dispositions du Plan Comptable des Agences de Voyages.

Les modalités retenues par le Groupe dans la mise en œuvre de ces principes tiennent compte des particularités liées à la nature de l'activité du Groupe Voyageurs du Monde et sont appliquées de façon constante.

Les états financiers des sociétés consolidées sont établis selon les règles comptables définies ci-après.

5.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive, directement et indirectement, par le Groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus directement et indirectement.

Les évolutions de périmètre sont récapitulées, le cas échéant, en Note 7.

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Voyageurs du Monde SA	55 Rue Sainte-Anne 75002 PARIS	315459016	100%	100%	Maison mère
Comptoir des Voyages SA	2B Place du Puits de L'Ermite 75005 PARIS	341006310	99,70%	99,13%	Intégration globale
The Icelandic Travel Company	Feroakompaniio ehfkt.691100-2270 Dugguvogur 2 104 REYKJAVIK ISLANDE	Société islandaise	89,73%	90,00%	Intégration globale
Terres d'Aventure SA	30 rue Saint Augustin 75002 PARIS	305691149	99,47%	100,00%	Intégration globale
Villa Nomade	Zaouia el Abassia derb El Marstane n° 7 MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,99%	99,99%	Intégration globale
Maroc sur Mesure	43 bis Kawkab Center MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,75%	99,75%	Intégration globale
Nomade Aventure SAS	40 rue de la Montagne Ste Geneviève 75005 PARIS	384748315	99,47%	98,67%	Intégration globale
Voyageurs d'Egypte SAE	43 Batal Ahmed Abdul Aziz Street Mohandseen LE CAIRE EGYPTE	Société égyptienne	99,85%	99,85%	Intégration globale
Villa Bahia Empreendimentos Turisticos Limitada	Largo do Cruzeiro de São Francisco n° 16 Pelourinho 40026-970 SALVADOR DO BAHIA BRESIL	Société brésilienne	99,99%	99,99%	Intégration globale
Livres et Objets du Monde SA	55 Rue Sainte-Anne 75002 PARIS	443470802	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyages sur le Nil	2 abdellatif el soufany street Abdin, LE CAIRE EGYPTE	Société égyptienne	56,00%	56,00%	Intégration globale
Grèce sur Mesure Travel & Tourism LTD.	Andrea Metaxa 2 - Exarcheia 106 81 ATHENS GREECE	Société grecque	97,57%	97,57%	Intégration globale
Satyagraha's Guest House Proprietary Ltd	15 Pine Road Orchards 2192, JOHANNESBURG SOUTH AFRICA	Société sud-africaine	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde Suisse	18 Bd Georges-Favon 1204 GENEVE SUISSE	Société suisse	100,00%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde Canada	555, Boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau RC03, MONTREAL (QUEBEC), H2Z 1B1, CANADA	Société canadienne	71,05%	71,14%	Intégration globale
Chamina Sylva	43 Place de Jaude, 63000 CLERMONT FERRAND	389249426	99,47%	100,00%	Intégration globale
Destinations en direct SASU	2B Place du Puits de L'Ermite 75005 PARIS	753020437	98,75%	97,44%	Intégration globale

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Erta Ale Développement	Zone Artisanale de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	512359548	99,47%	98,59%	Intégration globale
Allibert SAS	Zone Artisanale de Longifan 38530 CHAPAREILLAN	340110311	99,47%	100,00%	Intégration globale
Aventure Berbère	Angle Avenue Hassan II et rue Khalid Ibn El Oualid, 4ème étage, n°41 Guéliz, MARRAKECH MAROC	Société marocaine	99,47%	100,00%	Intégration globale
La Pélerine SARL	Place Limozin 43170 SAUGUES	439482233	99,47%	100,00%	Intégration globale
Loire Valley travel SASU	2 rue Jean Moulin 41000 BLOIS	347762494	99,47%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs au Japon SASU	55 rue Sainte-Anne 75002 PARIS	443472048	100,00%	100,00%	Intégration globale
Madere Active Holidays	Primeira Travessa da Olaria, Edificio Joao II, 3° Andar Letra Q 9125-071 Caniço MADEIRA PORTUGAL	Société portugaise	59,68%	60,00%	Intégration globale
Caminando Costa Rica	Avenida 11 con calle transversal 7 Barrio Amon SAN JOSÉ COSTA RICA	Société costaricienne	99,47%	100,00%	Intégration globale
Original Travel Company Limited	111 Upper Richmond Road LONDON EC2R 8DD UNITED KINGDOM	Société britannique	87,59%	100,00%	Intégration globale
Voyageurs du Monde UK Limited	111 Upper Richmond Road, LONDON UNITED KINGDOM, SW15 2TL	Société britannique	87,59%	86,74%	Intégration globale
KE Adventure Travel Limited	Central Car Park Road, Keswick CUMBRIA CA12 5DF UNITED KINGDOM	Société britannique	99,47%	100,00%	Intégration globale
Mickledore Travel Limited	42, St Johns street, Keswick, CUMBRIA CA12 5AG UNITED KINGDOM	Société britannique	99,47%	100,00%	Intégration globale
Extraordinary Journeys Inc	1013 Centre Road, Suite 403S Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805	Société américaine	62,94%	64,19%	Intégration globale
Extraordinary Journeys Llc.	1013 Centre Road, Suite 403S Wilmington, County of New Castle, Delaware 19805	Société américaine	62,94%	100,00%	Intégration globale
Active on Holiday AB	PO Box 6055 6802 DC Arnhem	Société néerlandaise	50,73%	100,00%	Intégration globale
Active Scandinavia	Hammarsgårdsvägen 5, 74950 Ekolsund	Société suédoise	50,73%	100,00%	Intégration globale

Dénomination	Adresse	N° SIREN	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Bering Travel ApS	Glenshoejparken 72, 5620 Glamsbjerg	Société danoise	35,31%	69,60%	Intégration globale
Eurofun Touristik GmbH	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Espace Randonnée SARL	9 rue Ampère 67500 Haguenau	480420413	50,73%	100,00%	Intégration globale
Eurotrek AG	Leuzenstrasse 21, 8953 Dietikon	Société suisse	50,73%	100,00%	Intégration globale
Pedalo Touristik GmbH	Kickendorf 1a, 4710 Grieskirchen	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Radreise Freunde GmbH	Lienfeldergasse 12, 1160 Wien	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Radweg-Reisen GmbH (*)	Fritz-Arnold-Straße 16a, 78467 Konstanz	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
Rückenwind Reisen GmbH	Am Patentbusch 14, 26125 Oldenburg	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
SE Tours GmbH	Am Grollhamm 12a, 27574 Bremerhaven	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
Velociped GmbH & Co. KG	Alte Kasseler Str. 43 35039 Marburg	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
EuroFun Service	Haid 70, 4782 St. Florian am Inn	Société autrichienne	50,73%	100,00%	Intégration globale
Tourbook Software GmbH	Am Rhin 5b, 25348 Glückstadt	Société allemande	40,58%	80,00%	Intégration globale
EuroFun Holding GmbH	Mühlstraße 20, 5162 Obertrum am See	Société autrichienne	50,73%	51,00%	Intégration globale
Velociped Verwaltungs GmbH	Alte Kasseler Str. 43, 35039 Marburg	Société allemande	50,73%	100,00%	Intégration globale
La Malle Postale	11 rue Charles Dupuy 43000 Le Puy-en-Velay	510769623	34,81%	35,00%	Mise en équivalence
Voyageurs du monde KK	2-15-5 Minami-Aoyama, Minato-ku, Tokyo	Société japonaise	100,00%	100,00%	Intégration globale

(*) Entité exemptée de l'audit des comptes 2023.

5.3 Date d'arrêté des comptes

La consolidation est réalisée à partir des situations comptables établies au 31 décembre 2023.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

5.4 Elimination des opérations internes au Groupe

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, provisions couvrant des risques à l'intérieur du Groupe, plus-values ou moins-values significatives dégagées à l'occasion de cessions internes au Groupe).

5.5 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par une société dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions aux salariés sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Leurs variations sont reclassées en flux de Besoin en Fonds de Roulement dans le tableau de flux de trésorerie.

Depuis 2009, Voyageurs du Monde détient également des titres d'autocontrôle dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces titres sont retraités dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres et apparaissent en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Enfin, Voyageurs du Monde a procédé à un programme de rachat d'actions (PRA) en vue de leur annulation, autorisé par l'AGOE du 15 juin 2023 pour une durée de 18 mois. Ces titres d'autocontrôle sont également retraités dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres et apparaissent en flux de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

5.6 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Groupe a mis en place des plans d'options de souscription ou d'achats d'actions sur les titres de filiales consolidées. Dès lors que ces plans sont attribués avec un engagement de rachat de la part du Groupe à l'issue de la période de conservation, les cessions de titres au profit des salariés sont traitées comme des cessions temporaires n'entraînant pas une perte de contrôle sur ces titres.

Au moment du rachat par le Groupe des actions antérieurement attribuées aux salariés, la différence entre la valeur comptable consolidée de ces titres et le prix de rachat aux salariés est constatée en charge et non en écart d'acquisition. Cette charge fait l'objet d'une provision dès lors qu'elle devient probable, c'est-à-dire dès que l'engagement de rachat est susceptible de générer une charge et que la levée des options est probable.

6 REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

6.1 Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

Les écarts d'acquisition constatés entre le coût d'acquisition des titres, et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont inscrits à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'acquisition » au sein des immobilisations incorporelles (§ 8.1).

En application du règlement ANC 2020-01, le groupe a analysé les durées d'utilisation de ses écarts d'acquisition et en a conclu qu'elles étaient non limitées. En conséquence, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture pour justifier l'absence de surévaluation qu'il y ait ou non indice de perte de valeur.

La valeur recouvrable des actifs de chaque entité du Groupe correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa valeur de marché.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une méthodologie DCF (Discounted Cash Flows). Les projections de flux de trésorerie sont actualisées sur la base du coût moyen pondéré du capital (12,1% pour les entités d'Europe continentale au titre de cet exercice contre 12,3% en 2022). Chaque calcul tient compte des caractéristiques propres à chaque pays.

Dans ce cadre, Voyageurs du Monde détermine une valeur d'entreprise dite résiduelle. Cette valeur résiduelle est issue de la valeur d'entreprise brute (somme des cash flows futurs actualisés) minorée de la valeur des marques testées par ailleurs et de l'ensemble des autres actifs (dont besoin en fonds de roulement) nécessaires à l'exploitation. La valeur d'entreprise résiduelle ainsi obtenue est systématiquement comparée à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

Cette démarche s'appuie sur les plans d'affaires à 5 ans arrêtés par le management du groupe, auxquels sont appliqués le coût moyen pondéré du capital et un taux de croissance à long terme retenu à hauteur de 2,0%.

La valeur terminale a été approchée en extrapolant les flux futurs au-delà de 5 ans sur la base du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe calculé au 31 décembre 2023 sur la base des données de marché à cette date et tenant compte des risques spécifiques de chaque région. Cette mise à jour a conduit à une augmentation de la prime de risque de marché retenue, reflétant une volatilité accrue sur les marchés.

En complément de sa méthodologie DCF, la valeur de marché est, le cas échéant, approchée selon les modalités suivantes :

- Activité de tour opérateur/réceptifs : la valorisation est réalisée selon l'application d'une formule intégrant un multiple de la marge brute et du résultat d'exploitation avant intéressement et participation ainsi que la trésorerie propre (i.e. hors dépôts des clients) de la société.
- Hébergements exclusifs : les sociétés concernées sont toutes propriétaires de leurs locaux et exploitent un hébergement de taille modeste. La valorisation est réalisée sur la base de l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes sur l'immobilier estimé sur rapport d'expert.

La valeur recouvrable ainsi obtenue est comparée à la valeur nette des écarts d'acquisition et une dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée. Cette dépréciation figure dorénavant dans la ligne « Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », située entre le « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition » et le « Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

6.2 Conversion des comptes des filiales exprimés en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- Les bilans sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période ;
- Les comptes de résultat sont convertis au cours moyen de la période ;
- L'effet net de la conversion des devises étrangères est enregistré en écart de conversion dans les capitaux propres.

6.3 Immobilisations incorporelles

Les droits d'utilisation des photos sont amortis selon la durée du contrat de cession.

Les droits au bail des agences ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au chapitre 6.1 Ecarts d'acquisition. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle.

Une dépréciation est comptabilisée si cela est jugé nécessaire.

Lors des regroupements d'entreprises, une marque peut être qualifiée d'actif identifiable. Dans ce cas, sa valorisation est estimée en fonction de la rémunération potentielle à laquelle le Groupe rémunérerait un intermédiaire (du type Agence de Voyage) qui distribuerait les produits de la marque.

La valeur de la marque comptabilisée ne peut excéder la valeur de l'écart d'acquisition avant allocation. Ainsi, aucune marque ne peut conduire à la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif. Les marques ne sont pas amorties. Des tests de dépréciation sont néanmoins réalisés annuellement selon la méthode des redevances (Royalty Relief method). Cette méthode des redevances est basée sur la notion selon laquelle la valeur d'une marque est calculée par référence aux revenus que le propriétaire de cette marque serait susceptible de percevoir en concédant à des tiers un droit d'utilisation. Au même titre que les écarts d'acquisition, la méthode s'appuie sur une approche de type DCF (Discounted Cash Flow).

Les logiciels et licences sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

6.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été initialement inscrites dans les comptes consolidés à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires inclus.

Compte tenu du caractère non significatif du montant des biens financés en crédit-bail, la méthode de retraitement n'est pas appliquée.

Le mode d'amortissement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées estimées d'utilisation suivantes :

Constructions :	linéaire 20 à 50 ans
Agencements :	linéaire 5 à 10 ans
Installations :	linéaire 5 à 10 ans
Matériel et outillage :	linéaire 3 à 5 ans
Matériel de transport :	linéaire 4 à 5 ans
Matériel informatique :	linéaire 3 à 5 ans
Mobiliers et matériel :	linéaire 3 à 10 ans

S'agissant de l'amortissement des constructions, les durées d'utilité de chaque actif sont appréciées en fonction de leurs caractéristiques propres.

6.5 Immobilisations financières

Elles comprennent principalement :

- Les titres de participation des sociétés non consolidées ;

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour le Groupe, celle-ci tenant compte, notamment, de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

- Les créances rattachées à des participations non consolidées ;
- Les dépôts de garantie.

6.6 Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe des entités mises en équivalence.

6.7 Stocks

Il s'agit essentiellement des stocks d'articles commercialisés par la filiale Livres et Objets du Monde, ainsi que des magazines et catalogues vendus par les filiales du sous-groupe Eurofun. Pour ces stocks, l'inventaire est réalisé à la date de clôture, en fin d'exercice. Ils sont évalués selon la méthode PUMP. Le coût d'achat est composé du prix facturé par le fournisseur.

Les stocks obsolètes de publications à rotation lente font l'objet d'une dépréciation.

6.8 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors droit d'entrée. Elles sont estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. Toutefois, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les produits acquis sur les dépôts à terme restant au bilan ont été comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.

6.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

6.10 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode « bilancielle » pour les différences temporaires existant entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale existe au sein du groupe, ce dernier étant considéré comme une entité fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale Voyageurs du monde intègre les entités suivantes : Voyageurs du Monde (entité intégrante), Comptoir des voyages, Destinations en direct, Livres et objets du monde, Voyageurs au Japon.

Les actifs d'impôt relatifs aux déficits reportables et aux amortissements réputés différés sur les années antérieures sont comptabilisés lorsque leur récupération sur une durée raisonnable est probable.

6.11 Comptabilisation des transactions libellées en devises

La méthode prévue pour la consolidation est similaire à celle du Plan Comptable Général français, à savoir la constatation des gains de change latents sur créances ou sur dettes en écart de conversion passif et à l'inverse, la constatation des pertes de change latentes sur ces mêmes actifs et passifs en écart de conversion actif. Dans le cas d'une perte de change latente, une provision est constatée.

6.12 Chiffre d'affaires

Le fait générateur du rattachement au chiffre d'affaires d'une prestation de voyage vendue est directement lié à la date de départ du client. Toute prestation vendue sur l'exercice mais dont la date de départ a lieu sur l'exercice suivant, est comptabilisée en produit constaté d'avance. Les charges relatives à ces voyages et comptabilisées à la clôture sont traitées de manière symétrique en charges constatées d'avance.

Les avantages accordés correspondant au parrainage ou à la réduction sur chaque voyage sont considérés comme une réduction sur vente. Chaque réduction est donc comptabilisée lors de la vente correspondante en diminution de celle-ci.

Le chiffre d'affaires inclut aussi les commissions reçues des prestataires.

6.13 Marge brute

La marge brute est un agrégat du résultat d'exploitation. Cette marge est calculée par différence entre le chiffre d'affaires voyage défini ci-dessus et toutes les charges directes (coût d'achat des prestations voyage, commissions versées aux intermédiaires éventuels et charges de personnel des guides).

6.14 Résultat d'exploitation et résultat exceptionnel

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.15 Engagements hors bilan

En accord avec le référentiel ANC 2020-01, les provisions pour indemnités de départ à la retraite ne sont pas comptabilisées mais figurent en engagements hors-bilan (§ 8.13.1).

En ce qui concerne les engagements pour indemnités de départ à la retraite, les modalités de calcul reposent sur les hypothèses suivantes :

- Le départ à la retraite est à l'initiative des salariés,
- L'âge de départ à la retraite est arrêté à 64 ans,
- L'utilisation des dernières tables de mortalité publiées par l'INSEE (T68 2014),
- Conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a retenu le taux Iboxx Euro Corporate AA 10 ans de 3,17% au 31 décembre 2023,
- La progression des salaires est de l'ordre de 3 % par an,
- Un taux de probabilité de présence déterminé en fonction :
 - du taux de rotation des salariés des filiales du Groupe calculé sur une moyenne de 3 ans et constitué seulement des démissions
 - des annuités restantes à obtenir pour le salarié avant d'atteindre l'âge de la retraite,
- L'application d'un taux de charges sociales de 50 % sur la totalité de la population.

A fin 2023, les engagements de retraite s'élevaient à 2 727 milliers d'euros contre 2 219 milliers d'euros fin 2022.

Les autres engagements hors bilan (reçus ou donnés) sont détaillés par nature dans la note 8.14.

7 COMPARABILITE DES COMPTES ET EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

Premier semestre

- Acquisition de 2 % du capital de Voyageurs du Monde Canada : le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 69,05 % à 71,05 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 35 milliers d'euros.
- Création de la société Voyageurs au Japon KK dont le capital social s'élève à 33 milliers d'euros.
- Fusion-absorption de la société Pédestria par Chamina Sylva.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 1,57%, de Original Travel (UK) dans la filiale Extraordinary Journeys. L'opération a généré un écart d'acquisition de +162 milliers d'euros.

Second semestre

- Acquisition de 7,6 % du capital de Bering Travel ApS, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 31,45 % à 35,31 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 22 milliers d'euros.
- Acquisition de 34 % du capital de Pedalo Touristik GmbH, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 33,48 % à 50,73 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 520 milliers d'euros.

8 NOTES RELATIVES AU BILAN

8.1 Immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Ecarts d'acquisition	60 928	(10 112)	50 816	60 326
Licences, logiciels	16 685	(14 482)	2 203	1 728
Frais d'établissement	32	(32)		
Droit au bail	2 211	(233)	1 978	1 972
Marques	42 897	(1 870)	41 027	16 141
Autres immobilisations incorporelles	9 388	(6 740)	2 648	1 066
TOTAL	132 141	(33 469)	98 672	81 232

Les principales variations hors écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2022	42 883	(21 976)	20 907
Acquisitions (dotations)	3 157	(1 775)	1 382
Cessions (reprises)	(342)	342	
Mouvements de périmètre	5		5
Reclassement	25 426	91	25 516
Différence de conversion	85	(39)	46
31/12/2023	71 213	(23 357)	47 856

Les investissements de l'exercice sont principalement relatifs à l'acquisition de logiciels et de licences informatiques pour Voyageurs du Monde (620 milliers d'euros) et Terres d'Aventure (261 milliers d'euros).

L'incidence reportée sur la ligne « Reclassement » est essentiellement en lien avec :

- Les travaux d'allocation des prix d'acquisition d'Euofun Group et d'Extraordinary Journeys, consécutifs aux opérations de regroupement intervenues sur l'exercice 2022 d'une part (cf. § 8.2) ;
- Et la mise en service des immobilisations (frais de développement et logiciels) chez Comptoir des Voyages et By Nativ d'autre part (cf. § 8.3).

Le détail des marques par entité se présente, en valeur nette comptable, de la façon suivante :

Sociétés	31/12/2022	Allocation du prix d'acquisition	Augmentation	Diminution	Amortissements et dépréciations	Ecart de conversion	31/12/2023
Allibert	9 000						9 000
Chamina Sylva	50						50
Voyageurs d'Egypte	1 300						1 300
Nomade Aventure	1 300						1 300
La Pèlerine	50						50
Terres d'Aventure	3 000						3 000
Grand Nord Grand Large (Terres d'Aventure)	298						298
Voyageurs du Monde Canada	291					(4)	287
Extraordinary Journeys		3 844				(82)	3 762
Active Scandinavia		188				6	194
Active on Holiday		39					39
Bering Travel		576					576
Eurofun Service		146					146
Eurofun Touristik		6 512					6 512
Espace Randonnée		341					341
Eurotrek	-	1 953				97	2 050
Pedalo Touristik		728					728
Radweg-Reisen	467	2 707	343		(154)		3 363
Radreise-Freunde		995					995
Rückenwind Reisen	-	1 755					1 755
SE Tours	67	3 411	111	(5)	(59)		3 525
Tourbook	311	95	37		(70)		373
Velociped	7	1 245	148	(1)	(17)		1 382
TOTAL	16 141	24 535	639	(6)	(300)	17	41 027

Les autres variations d'immobilisations incorporelles n'appellent pas de commentaire particulier.

8.2 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition à durée de vie non limitée ne sont plus amortis.

Les principales variations des écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2022	70 358	(10 033)	60 326
Acquisitions	739	0	739
Dotations aux amort. et dép.	0	0	0
Cessions (reprises)	0	0	0
Reclassement	(10 434)	0	(10 434)
Différence de conversion	265	(80)	186
31/12/2023	60 928	(10 112)	50 816

Le tableau ci-dessous reflète le détail des écarts d'acquisition au 31 décembre 2023 :

Sociétés	31/12/2022	Acquisitions	Dotation aux amort. et dép.	Reclassement	Écarts de conversion	31/12/2023
Allibert	72					72
Bahia	9				1	10
Bering Travel		22				22
Destination en Direct	3					3
Ertale Développement	11 651					11 651
Terres d'Aventure (SVP)	960					960
Terres d'Aventure	35					35
Comptoir des Voyages	306					306
Voyageurs du Monde Canada	959	35				994
Chamina Sylva	232			593		825
La Pèlerine	180					180
KE Limited	7 810				160	7 970
Mickeldore	2 901				60	2 961
Loire Valley Travel	270					270
Voyageurs du Monde UK	7 470				154	7 624
Eurofun / Eurobike	19 706			(7 967)		11 739
Extraordinary Journeys	6 790	162		(2 467)	(189)	4 296
Pedestria	593			(593)		-
Pedalo Touristik		520				520
La Malle Postale	347					347
Voyageurs sur le Nil	30					30
TOTAL	60 325	739	-	(10 434)	186	50 816

Les écarts d'acquisition constatés sur les entités Bering Travel, Voyageurs du Monde Canada, Extraordinary Journeys et Pedalo Touristik sont issus des prises de participations complémentaires du Groupe dans ces filiales.

La colonne « Écarts de conversion » restitue la variation des écarts d'acquisition relative à la différence de conversion entre les deux exercices : variation du cours de change de la livre sterling pour KE

Adventure Travel Limited, Mickeldore et Voyageurs Du Monde UK ; et du dollar américain contre l'euro pour Extraordinary Journeys.

Les reclassements de l'exercice (-10,4 millions d'euros) sont principalement liés à l'allocation des prix d'acquisition d'Eurofun Group et d'Extraordinary Journeys sur l'exercice. Les diligences à ce titre, conduites sur la base des plans d'affaires utilisés dans le cadre des transactions, ont permis d'identifier les actifs suivants :

- Marques : 24 535 milliers d'euros

Les marques identifiées portent sur l'ensemble EuroFun à hauteur de 20 691 milliers d'euros, et sur Extraordinary Journeys à hauteur de 3 844 milliers d'euros.

Les marques ont été évaluées sur la base de la méthode des redevances, en tenant compte d'une durée de vie indéterminée.

La méthode des redevances consiste à déterminer la somme qui serait perçue par le propriétaire de la marque en cas de mise sous licence ou économisée grâce à la propriété de la marque après déduction des dépenses nécessaires à l'entretien de celles-ci. Les montants perçus ou économisés ainsi obtenus sont ensuite actualisés (au taux de rentabilité exigé de l'actif évalué).

- Déficits reportables : 941 milliers d'euros

Les déficits reportables, identifiés au niveau de filiales d'EuroFun, ont été pris en compte sous forme d'actifs d'impôt différé, estimés à partir des déficits existants au 31 décembre 2022, majorés des résultats réalisés au second semestre 2022.

Une majeure partie de ces actifs d'impôt différé ont été repris sur l'exercice 2023, en lien avec l'imputation des bénéfices sur les déficits antérieurs.

Par ailleurs, un complément de prix relatif à l'acquisition d'EuroFun, venant également augmenter l'écart d'acquisition, a été estimé à 2,9 millions d'euros.

Toujours dans le cadre de l'exercice de l'allocation du prix d'acquisition, les intérêts minoritaires ont été réévalués, réhaussant les écarts d'acquisition à hauteur de +12 millions d'euros.

Le Groupe a réalisé des analyses de sensibilité combinées au taux d'actualisation (de +1,0% à -1,0%), au taux de croissance (de -0,5% à +0,5%) et au taux de marge sur l'EBITDA (de -1,0% à +1,0%). La marge des tests (headroom), qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge (headroom) démontrent que la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable pour toutes les entités.

8.3 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations corporelles au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Terrains	293		293	300
Constructions	10 848	(6 746)	4 102	4 187
Installations techniques	15 874	(10 624)	5 250	4 333
Autres immobilisations corporelles	35 996	(31 798)	4 198	4 044
Immobilisations en cours	442		442	839
Avances et acomptes sur immobilisations	3		3	1
TOTAL	63 455	(49 167)	14 289	13 704

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net
31/12/2022	60 377	(46 673)	13 704
Acquisitions (dotations)	6 276	(4 310)	1 966
Cessions (reprises)	(1 721)	1 650	(71)
Mouvements de périmètre			
Reclassement	(1 015)	(92)	(1 108)
Différence de conversion	(462)	259	(202)
31/12/2023	63 455	(49 167)	14 289

Les acquisitions correspondent essentiellement à des travaux de maintenance des agences et des hébergements, dont 3 359 k€ relatifs à l'ensemble Eurofun, 857 k€ à Voyageurs du Monde, 526 k€ à Allibert Trekking, 373 k€ à Comptoir des Voyages et 251 k€ à By Nativ.

Les reclassements sont principalement liés à la mise en service de frais de développement et de logiciels chez Comptoir des Voyages (465 k€) et By Nativ (679 k€).

8.4 Immobilisations financières

Le tableau ci-dessous reflète le détail des immobilisations financières au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Titres de participation non consolidés	155	(77)	78	28
Prêts et autres immobilisations financières	2 357	(79)	2 278	2 678
Immobilisations financières	2 512	(156)	2 356	2 706
Titres mis en équivalence (a)	354		354	917
TOTAL	2 866	(156)	2 710	3 623

(a) Les titres mis en équivalence correspondent à ceux de La Malle Postale, filiale acquise à hauteur de 35% de son capital. La variation de la valeur d'équivalence des titres de La Malle Postale s'explique par :

- La quote-part de résultat revenant au Groupe d'une part, à hauteur de +35 milliers d'euros ;
- Une correction sur le bilan d'ouverture au niveau des intérêts minoritaires, à hauteur de -596 milliers d'euros (cf. § 4).

8.4.1 *Titres de participation :*

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Montant brut	155	305
Dépréciation	(77)	(277)
TOTAL	78	28

Les caractéristiques des principales sociétés non consolidées sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	% de contrôle	% d'intérêt	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Capitaux propres	CA	Résultat net	Date des données publiées
Aventure Ecuador	40,00%	37,49%	1	(1)	0	31	232	(1)	31/12/2022
Nocito	36,36%	34,07%	27		27	38	89	0	31/12/2022
Fairmoove	1,65%	1,65%	125	(75)	50	1 745	3 575	(1 898)	31/12/2022
TOTAL			153	(76)	77				

Ces sociétés, n'étant soit non contrôlées par le Groupe soit d'importance non significative, sont exclues du périmètre de consolidation.

8.4.2 Prêts et autres immobilisations financières :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prêts aux filiales	0	1
Prêts au personnel	65	57
Dépôts et cautionnements	2 129	2 099
Autres immobilisations financières	85	484
Capital souscrit non appelé	0	36
TOTAL	2 278	2 678

Les prêts aux filiales et participations sont constitués de prêts à des entités non consolidées.

8.5 Stock et en-cours

Le tableau ci-dessous reflète le détail des stocks et en-cours :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Montant brut	1 934	1 458
Dépréciation	(30)	(27)
TOTAL	1 904	1 431

Les stocks sont composés principalement des stocks de livres et articles de voyage de la librairie Livres et Objets du Monde, ainsi que des magazines et catalogues vendus par les filiales du sous-groupe Eurofun.

8.6 Créances d'exploitation, autres créances et comptes de régularisation

Les créances d'exploitation, autres créances et comptes de régularisation se répartissent et varient d'un exercice à l'autre comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	142 235	105 001
Dépréciations des créances clients	(415)	(35)
Sous-total créances clients et comptes rattachés	141 819	104 966
Avances et acomptes versés	3 017	1 066
Organismes sociaux	222	276
Etat	5 408	4 710
Autres créances d'exploitation	4 315	5 640
Créances diverses hors exploitation	1 766	960
Impôts différés actifs	3 005	1 768
Ecarts de conversion actif	1 510	1 159
Charges constatées d'avance	43 541	38 108
Charges à répartir	506	618
Sous-total autres créances et comptes de régularisation	63 291	54 305
TOTAL CREANCES	205 110	159 270

Les comptes clients correspondent principalement aux factures émises par le Groupe pour des départs postérieurs à la date d'arrêté diminués des acomptes reçus des clients. Les autres créances d'exploitation correspondent principalement aux avoirs et remises reçus ou à obtenir. L'ensemble de ces créances est recouvrable sur une durée inférieure à un an.

Les avances et acomptes correspondent d'une part aux montants versés aux fournisseurs de prestations de voyages pour lesquels les factures n'ont pas encore été reçues et d'autre part aux acomptes sur prestations non fournies.

Les charges constatées d'avance comprennent les factures fournisseurs enregistrées par le Groupe pour des prestations dont la date de départ est postérieure à la date d'arrêté.

L'analyse des impôts différés est réalisée au § 9.4 de la présente annexe.

8.7 Valeurs mobilières de placement et trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités et des équivalents de disponibilités dont les valeurs mobilières répondant aux critères. Elle est structurée comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Equivalents de trésorerie	66 221	185
Disponibilités	256 107	279 335
Trésorerie à l'actif	322 328	279 520
Concours bancaires courants	(923)	(458)
TRESORERIE NETTE	321 405	279 063

Les équivalents de trésorerie regroupent les portefeuilles de valeurs mobilières de placement détenus par plusieurs entités françaises du Groupe, dont la société-mère Voyageurs du Monde qui concourt à hauteur de 55,5 millions d'euros. Ces portefeuilles, composés d'actions de SICAV et de fonds communs de placement, sont placés uniquement auprès de la BNP Paribas.

La variation du solde brut de trésorerie est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie.

La trésorerie du Groupe s'élève à 321,4 millions d'euros, soit une progression de 15,17 % par rapport au 31 décembre 2022. Son évolution doit être étudiée en intégrant les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie. Les placements réalisés dans des comptes à terme de grandes banques françaises (classés sous la rubrique « disponibilités »), répondent donc à la définition de la trésorerie dans la mesure où ils ont une durée de liquidité de moins de 3 mois.

8.8 Capitaux propres consolidés

8.8.1 *Composition du capital social*

Le capital social de Voyageurs du Monde SA est composé de 4 317 790 actions de 1 euro au 31 décembre 2023 incluant 30 033 actions détenues par le fonds commun de placement des salariés et les salariés de la Société.

8.8.2 *Plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés du Groupe*

	Nomade Aventure	Comptoir des Voyages	EAD		Voyageurs UK	DED
Date d'autorisation par l'AG	12/06/2014	08/06/2016	02/06/2016	17/06/2019	25/04/2018	29/05/2018
Nombre total d'actions gratuites attribuées	666	945	21 528	7 000	10 000	5 035
Date effective d'attribution	12/06/2018	07/06/2018	02/06/2018	17/06/2020	25/04/2019	16/10/2021
Augmentation de capital potentielle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Conditions d'attribution	Maintien de la fonction des salariés dans l'entreprise à la date effective d'attribution	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an	Présence d'un an
Montant de la charge comptabilisée sur la période	113	379	131		-69	152
Montant de la provision totale	179	492	817		26	186

8.8.3 *Capital potentiel et résultat par action*

Calcul du résultat de base :

Le calcul du résultat net par action ordinaire est effectué en divisant le résultat net par le nombre d'actions ordinaires hors actions auto-détenues dans le contrat de liquidité en fin d'exercice, soit 4 317 790 actions moins 40 012 actions, soit 4 277 778 actions.

Calcul du résultat dilué :

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe a émis le 29 avril 2021 un emprunt obligataire pour un montant de 75 millions d'euros, il s'agit d'un instrument financier dont l'exercice occasionnerait une augmentation de capital, ayant donc théoriquement un effet sur le calcul du résultat dilué par action.

En 2023, le calcul du résultat dilué par action se présente de la façon suivante :

	31/12/2023
Résultat net revenant au Groupe (en milliers d'euros)	44 120
Ajustements :	
- Montant des intérêts sur 12 mois net d'IS	1 355
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	4 556
Résultat dilué par action (en euro par action)	9,98

8.9 Provisions

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour litiges	806	582
Provisions pour pertes de change latentes	227	113
Provisions pour risques	267	237
Provisions pour charges	100	24
Sous-total provisions	1 399	955
Ecarts d'acquisition négatifs, nets	165	165
Total provisions	1 564	1 120

Les provisions comprennent essentiellement des provisions pour litiges avec les clients et les salariés et pour risques fournisseurs.

Les écarts d'acquisition négatifs sont relatifs aux rachats d'actions lors de l'émission, en 2018, de plans d'attributions gratuites d'actions octroyés à des salariés d'EAD et Voyageurs UK.

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	
31/12/2022	1 120
Dotations	996
Reprises	(541)
Mouvements de périmètre	0
Reclassement	(2)
Différence de conversion	(9)
31/12/2023	1 564

8.10 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	77 139	122 962
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 028	7 381
Autres emprunts et dettes assimilées	435	242
Intérêts courus sur emprunts	6 222	4 508
Concours bancaires courants	923	458
Comptes courants associés	78	40
TOTAL	89 825	136 590

Les principales variations des autres emprunts et dettes financières (hors intérêts courus, concours bancaires courants et comptes courants d'associés) s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	
31/12/2022	131 584
Intérêts courus sur emprunt obligataire	286
Remboursement d'emprunt	(3 470)
Mouvements de périmètre	0
Reclassement	(45 823)
Différence de conversion	25
31/12/2023	82 602

La diminution des autres emprunts et dettes financières, à hauteur de 48 982 milliers d'euros, inclut essentiellement l'effet de la conversion d'obligations en 539 104 actions, en lien avec l'augmentation des capitaux propres à hauteur de 45 823 milliers d'euros (dont 539 k€ de capital social et 45 284 milliers d'euros de primes).

Les deux emprunts obligataires convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (OCA) d'un total de 130 000 millions d'euros ont les caractéristiques suivantes :

	OCA 1	OCA 2
Nombre d'obligations émises	882 351	651 441
Prix unitaire de souscription	85 €	85 €
Durée	7 ans	7 ans
Taux d'intérêts annuels	3%	3%
Modalités de paiements des intérêts	In fine, en numéraire en cas de remboursement des OCA, en actions de la Société en cas de conversion des OCA	Annuellement
Modalités de conversion	Les obligations seront converties automatiquement et de plein droit en actions nouvelles de la Société dans les cas suivants : en cas de survenance, postérieurement au 30 avril 2025 d'un changement de contrôle ou à la date d'échéance. Il n'y a donc pas de risque de non conversion	Les obligations sont convertibles à la main du porteur tout au long de la vie de l'OCA et automatiquement en actions à son échéance. Une partie a déjà fait l'objet de conversion en actions.

Les dettes financières se décomposent comme suit :

8.11 Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes d'exploitation et autres dettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 658	33 662
Clients - avances et acomptes reçus	1 034	2 091
Dettes sociales	29 193	18 130
Dettes fiscales	7 134	9 168
Autres dettes d'exploitation	8 909	6 949
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 208	613
Autres dettes	3 188	1 111
Produits constatés d'avance	242 344	187 206
Ecarts de conversion passif	1 438	992
Autres dettes et comptes de régularisation	296 448	226 259
Total dettes et comptes de régularisation	326 107	259 922

L'augmentation des dettes sociales est corrélée à celle de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice 2023, ainsi que, dans une moindre mesure, à la réévaluation des provisions pour rachat des actions attribuées gratuitement (cf. § 8.8.2).

Les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées pour un départ postérieur à la date d'arrêté. Leur montant est donc fonction de l'importance du carnet de commande en date d'arrêté. Leur variation est importante au 31 décembre 2023 en raison de la hausse d'activité sur l'exercice.

L'ensemble des dettes a une échéance inférieure à un an.

8.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise des contrats d'achats à terme de devises (de dollars essentiellement) contre euros pour couvrir ses futurs achats de prestations de voyage libellées en devise. Les couvertures sont réalisées et ajustées régulièrement sur la base du carnet de commande analysé périodiquement.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant :

	31/12/2023		31/12/2022		31/12/2021	
	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre devise	Position globale en milliers d'euros	Cours moyen euro contre
Achats à terme dollars	30 743	0,9689	25 317	0,9540	12 056	0,8555
Achats à terme autres devises	11 757	N/A	18 894	N/A	2 181	N/A
Vente à terme devises		N/A		N/A	168	N/A

Par ailleurs, en contrepartie de l'obtention d'un prêt d'un montant de 7.500.000 € à taux variable, Voyageurs du Monde a réalisé une opération de swap de taux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de commencement	28/01/2016
Date d'échéance trimestrielle	20 du 1 ^{er} mois de chaque trimestre
Date d'échéance finale	05/01/2022
Montant nominal de référence	7.500 K€
Montant notionnel au 31/12/2023	346 K€
Taux garanti	0,43 %
	EURIBOR 3M
Taux de référence	0,43 %
Taux payé	0%, si EURIBOR 3M < 0%
Taux reçu	EURIBOR 3M, si > 0%

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

8.13 Autres engagements hors bilan

8.13.1 *Engagements donnés*

Ils sont similaires à ceux au 31 décembre 2022, qui se répartissaient comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
- Cautions données (1)	11 606	13 215
- Nantissement sur comptes à terme (2)	14 000	14 000
- Lettres de garantie fournisseurs	463	293
- Engagements fluviaux (3)	1 920	338
- Indemnités de départ à la retraite (4)	2 727	2 219
- Hypothèque sur mobilier	51	52
- Garantie donnée par Comptoir des Voyages	18	19
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	30 716	30 065

(1) Les cautions données correspondent principalement aux cautions données par Voyageurs du Monde au bénéfice de certaines filiales du Groupe, notamment aux filiales anglaises au profit de la Civil Aviation Authority.

(2) Le nantissement sur comptes à terme a été donné par plusieurs sociétés du Groupe à GROUPAMA ASSURANCE en contrepartie de l'obtention de la garantie professionnelle d'agent de voyages

(3) Les engagements fluviaux comprennent les loyers de la Flaneuse du Nil pour 360 milliers de dollars et les travaux de rénovation et de maintien des services à bord du Steam Ship Sudan pour 1 594 milliers d'euros.

(4) Le calcul des indemnités de départ à la retraite est expliqué en note 6.14.

8.13.2 Engagements reçus

La société Comptoir Des Voyages a des franchises pour travaux d'un montant total restant de 11 milliers d'euros.

Pour sa succursale située à Bruxelles, Voyageurs du Monde dispose d'une ligne de crédit auprès de la Fortis Banque Bruxelles en contrepartie de l'obtention d'une caution bancaire solidaire au profit :

- de l'Administration de la Commission Communautaire Française – Service Tourisme Bruxelles (20 milliers d'euros)
- de l'International Air Transport Association (83 milliers d'euros)

La société Voyageurs du Monde Canada dispose aussi d'une ligne de crédit d'un montant de 100 000 CAD.

8.13.3 Engagements réciproques

Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) portant sur 28,84% des titres de la société Voyageurs du Monde Canada. Concomitamment Voyageurs du Monde a octroyé aux vendeurs une promesse d'achat (put) exerçable symétriquement. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles des deux exercices précédents les levées d'option.

Enfin, Voyageurs du Monde a octroyé aux actionnaires minoritaires de Voyageurs du Monde UK une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023. Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023 ou au 31/12/2024. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

9.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation comparatif se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Chiffres d'affaires	693 592	497 281
Coûts des prestations vendues	(474 136)	(338 555)
Marge brute	219 457	158 726
<i>Taux de marge brute</i>	31,64%	31,92%
Autres produits d'exploitation	2 360	3 895
Services extérieurs	(43 718)	(30 846)
Charges de personnel	(109 989)	(78 049)
Autres charges d'exploitation	(1 413)	(615)
Impôts et taxes	(2 036)	(1 690)
EBITDA	64 662	51 421
<i>Dotations aux amortissements d'exploitation (net)</i>	(6 198)	(4 757)
<i>Dotations aux provisions d'exploitation</i>	(1 270)	(685)
<i>Reprise de provisions d'exploitation</i>	515	1 003
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(6 953)	(4 439)
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>	(164 107)	(115 639)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition	57 709	46 982
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 000)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition	57 709	45 982

Le résultat d'exploitation s'établit à 57 709 milliers d'euros au 31 décembre 2023, en forte augmentation par rapport au 31 décembre 2022. Cette nette amélioration s'explique par une hausse de l'activité sur l'exercice qui a permis de dégager un EBITDA de 64 662 milliers d'euros au 31 décembre 2023, contre 51 421 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

De plus, les acquisitions opérées en juillet 2022 ont permis également d'augmenter le résultat de manière significative.

9.1.1 *Chiffre d'affaires*

L'activité reprenant, le chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 693,6 millions d'euros est en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette progression concerne les deux principales activités du Groupe (sur-mesure et aventure).

9.1.2 Marge brute

La marge brute passe de 31,92 % au 31 décembre 2022 à 31,65 % au 31 décembre 2023. Malgré le contexte, le Groupe avait maintenu son niveau de marge lors de l'exercice précédent.

9.1.3 Services extérieurs

Les services extérieurs, à 45,1 millions d'euros, sont en forte augmentation (46%) par rapport à décembre 2022. Cette hausse est dû à l'arrêt progressif des différentes mesures de restrictions budgétaires prises dans toutes les sociétés du Groupe dès le début de la crise sanitaire.

9.1.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 109,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et augmentent de façon significative, sous les effets croisés de l'activité d'Eurofun et Extraordinary Journeys constatée sur une année pleine (vs 1 semestre l'an dernier), des recrutements effectués pour faire face à la reprise d'activité et des hausses de salaires sur la période. Les aides sur les charges de personnel se sont élevées à 3,7 millions d'euros en 2022.

9.1.5 EBITDA

L'EBITDA s'établit à 64,6 millions d'euros, à comparer avec 51,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, du fait de la reprise de l'activité et donc de l'augmentation du chiffre d'affaires. Les charges d'exploitation ont également fortement augmenté en lien avec la baisse d'activité et aux mesures de restrictions budgétaires qui avaient été prises dès le début de la crise sanitaire.

9.1.6 Dotations nettes aux amortissements et provisions

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes aux amortissements	(6 198)	(4 757)
Dotation nettes aux provisions	(755)	318
Total dotations nettes des reprises	(6 953)	(4 439)

La dotation nette aux amortissements n'appelle pas de commentaire particulier.

9.1.7 EBIT

Sous l'effet des éléments précédemment énoncés, l'EBIT est en nette progression, à +11,7 millions d'euros.

9.2 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges et produits d'intérêt	(1 847)	(3 742)
Profits / pertes de change	(110)	(53)
Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	(105)	11
Autres produits et charges financiers	7 313	740
TOTAL	5 251	(3 044)

La forte diminution des charges d'intérêt s'explique par la conversion sur l'exercice d'obligations convertibles en actions. Il est également à noter une augmentation des produits financiers sous l'effet de l'augmentation des taux des placements des excédents de trésorerie.

9.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Opérations de gestion	(637)	16
Opérations en capital	(68)	19
Dotations et reprises aux provisions et dépréciations exceptionnelles	2	114
TOTAL	(703)	150

9.4 Analyse de l'impôt

Les tableaux ci-dessous reflètent le détail des impôts au 31 décembre 2023 :

9.4.1 *Charge d'impôt de l'exercice*

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôt exigible	(15 688)	(6 565)
Impôt différé	336	(3 161)
Total impôt sur les résultats comptabilisé	(15 352)	(9 727)
Résultat avant impôt	62 292	43 087
Charge d'impôt du Groupe	(15 352)	(9 727)
Taux facial d'impôt du groupe rapporté au résultat courant en %	24,65%	22,57%

Le taux théorique retenu au titre de l'exercice 2023 est de 25 %.

En 2023, l'écart entre le taux théorique et le taux facial était principalement lié aux différences permanentes en consolidation, ainsi qu'au crédit d'impôts.

La preuve d'impôts peut s'analyser ainsi au titre de l'exercice 2023 :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net des entreprises intégrées	46 939	33 360
Impôt exigible	(15 688)	(6 565)
Impôt différé	336	(3 161)
Résultat avant impôt	62 292	43 087
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	15 573	10 772
Incidence des :		
Différences permanentes	(884)	389
Crédits d'impôts	1 720	996
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables	(85)	(218)
Déficit activé par PPA et consommés au S2 2022	(256)	
Utilisation de déficits fiscaux antérieurement non activés	29	248
Limitation des impôts différés sur déficits fiscaux		(115)
Effet des différentiels de taux	81	185
Retenue à la source	18	(362)
Contribution additionnelle	(314)	(78)
Autres	(88)	
Charge d'impôt effectivement constatée	15 352	9 727
Taux d'impôt effectif (%)	24,65%	22,57%

9.4.2 *Intégration fiscale*

Le Groupe est composé d'un Groupe d'Intégration Fiscale au 31 décembre 2023, dont la société intégrante est Voyageurs du Monde. Les sociétés en faisant partie sont Voyageurs Du Monde, Comptoir Des Voyages, Destinations En Direct, Livres Et Objets Du Monde et Voyageurs Au Japon.

9.4.3 *Ventilation des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie*

Montant net par catégorie (en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	I.D. Actif	I.D. Passif	I.D. Actif	I.D. Passif
Sur différences temporaires	2 650	0	1 681	0
Sur reports fiscaux déficitaires	355	0	87	0
TOTAL	3 005	0	1 768	0

Des impôts différés sont constatés sur les déficits des filiales dont le résultat, sauf événement imprévisible, sera bénéficiaire. En l'absence de dettes ou de créances d'impôts supérieures à 12 mois, les taux retenus pour le calcul des impôts différés sont :

- Pour les entités françaises : 25%
- Pour les sociétés étrangères : le taux d'impôt local.

10 Autres informations

10.1 Informations sectorielles

Les deux secteurs d'activité principaux du Groupe sont la vente de Voyages sur Mesure et la vente de Circuits d'Aventure. Chaque filiale est rattachée à son secteur dominant.

Au 31 décembre 2023, la répartition par secteur s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Voyages sur Mesure	Circuits Aventure	Divers	Total
Chiffre d'affaires	389 855	302 049	1 689	693 592
Résultat d'exploitation avant DAP aux écarts d'acquisition	35 965	19 860	1 884	57 709
Immobilisations incorp. et corp.	29 722	83 226	12	112 960
- dont Ecart d'acquisition	13 263	37 553	0	50 816

Au 31 décembre 2022, la répartition par secteur s'établissait comme suit :

en milliers d'euros	Voyages sur Mesure	Circuits Aventure	Divers	Total
Chiffre d'affaires	293 884	201 944	1 453	497 281
Résultat d'exploitation avant DAP aux écarts d'acquisition	28 340	16 977	1 665	46 982
Immobilisations incorp. et corp.	27 606	67 328	2	94 936
- dont Ecart d'acquisition	15 567	44 758	0	60 326

10.2 Effectif moyen du Groupe

Au 31 décembre 2023, l'effectif moyen est de 1.754 personnes (contre 1.567 au 31 décembre 2022), dont 702 salariés à l'étranger.

10.3 Commentaires relatifs au tableau des flux de trésorerie

Le détail des grandes rubriques de la variation du besoin en fonds de roulement s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours	(485)	100
Créances d'exploitation	(36 502)	(24 210)
Dettes d'exploitation	(3 924)	3 888
Charges constatées d'avance	(5 541)	(16 534)
Produits constatés d'avance	55 027	58 659
Autres créances et autres dettes diverses	9 749	(11 896)
Variation du besoin en fonds de roulement	18 325	10 007

La nature de l'activité du Groupe dégage structurellement une ressource en fonds de roulement. En effet, le versement systématique d'un acompte par le client avant son départ génère un excédent de trésorerie. Le niveau de cette ressource en fonds de roulement au 31 décembre est dépendant du

niveau des prestations facturées pour des départs sur l'exercice suivant. Celui-ci se traduit dans le montant des produits constatés d'avance en fin d'exercice.

10.3.1 Incidence des variations de périmètre

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prix d'achat des titres de participation	(593)	(24 094)
Annulation actions propres		
Trésorerie acquise	36	27 831
Trésorerie des sociétés cédées		
TOTAL	(557)	3 737

En 2023, l'incidence des variations de périmètre provient essentiellement des prises de participation dans les filiales Pedalo Touristik GmbH (- 0,2 millions d'euros), Extraordinary Journeys (-0,2 millions d'euros), et Voyageurs du Monde Canada (-0,1 millions d'euros).

10.4 Rémunération des dirigeants

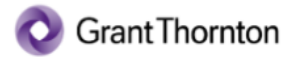
Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice à raison de leurs fonctions s'élèvent à 1 720 milliers d'euros.

10.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pendant l'exercice 2023 lié à la mission des Commissaires aux Comptes s'élève à 393 milliers d'euros.

10.6 Evénements post-clôture

Aucun événement n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

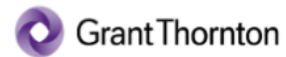
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Voyageurs du Monde
55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
632013843 RCS NANTERRE



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Voyageurs du Monde

55 rue Sainte-Anne - 75002 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Voyageurs du Monde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.1.2.a) « Règles générales » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 62.982 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1.2.e) « Evaluation des titres de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

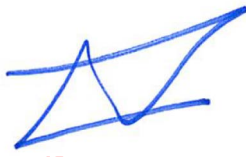
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 avril 2024

KPMG S.A.



Rémi Toulemonde
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2024

GRANT THORNTON

Virginie
PALETHORPE
E

Signature numérique
de Virginie
PALETHORPE
Date : 2024.04.23
20:09:22 +02'00'

Virginie Palethorpe
Associée

1 BILAN

1.1 BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amort.</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	10 626	9 550	1 076	942
Fonds commercial	958	24	934	934
Autres immobilisations incorporelles	3 261	2 960	301	199
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	6	6		
Installations techniques, matériel, outillage	2	2		
Autres immobilisations corporelles	20 207	18 402	1 804	1 368
Immobilisations en cours				44
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	78 382	15 400	62 982	63 780
Créances rattachées à des participations	3 412		3 412	2 984
Autres titres immobilisés	50	25	25	15
Prêts	43	39	4	9
Autres immobilisations financières	5 574	12	5 562	1 071
ACTIF IMMOBILISE	122 520	46 419	76 100	71 346
Avances et acomptes versés / commandes	14		14	9
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	47 917	6	47 911	42 428
Autres créances	9 331		9 331	19 301
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	55 497		55 497	
Disponibilités	136 983		136 983	175 225
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	18 170		18 170	15 017
ACTIF CIRCULANT	267 911	6	267 905	251 979
Charges à répartir sur plusieurs exercices	506		506	618
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	601		601	717
TOTAL GENERAL	391 538	46 425	345 112	324 661

1.2 BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	4 318	3 779
Primes d'émission, de fusion, d'apport	67 710	22 426
Réserve légale	972	375
Autres réserves	216	216
Report à nouveau	48 072	49 662
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	20 958	11 935
CAPITAUX PROPRES	142 246	88 392
Provisions pour risques	693	422
Provisions pour charges	85	5
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	778	427
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	83 346	127 458
Autres emprunts obligataires	1 015	1 013
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	364	1 741
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 984	13 318
Dettes fiscales et sociales	14 245	10 663
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	186	187
Autres dettes	5 499	6 019
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	85 833	74 754
DETTES	201 471	235 152
Ecarts de conversion passif	616	690
TOTAL GENERAL	345 112	324 661

2 COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	220 988	175 918
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	220 988	175 918
Subventions d'exploitation	15	149
Reprises sur dépréciations, amortissements et transferts de charges	3 043	2 676
Autres produits	53	833
PRODUITS D'EXPLOITATION	224 099	179 577
Autres achats et charges externes	160 199	129 989
Impôts, taxes et versements assimilés	858	869
Salaires et traitements	26 391	20 918
Charges sociales	10 627	8 160
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	1 193	1 101
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Provisions pour risques et charges	488	225
Autres charges	160	96
CHARGES D'EXPLOITATION	199 915	161 359
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 184	18 218
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	2 849	181
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1
Autres intérêts et produits assimilés	3 875	557
Reprises sur provisions et transferts de charges	298	84
Différences positives de change	4	27
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	907	
PRODUITS FINANCIERS	7 933	850
Dotations financières aux amortissements et provisions	126	887
Intérêts et charges assimilées	1 806	3 706
Différences négatives de change	25	22
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 956	4 616
RESULTAT FINANCIER	5 976	-3 765
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	30 160	14 453

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	948	82
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	948	82
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 214	90
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 214	90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-267	-8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 850	341
Impôts sur les bénéfices	7 085	2 168
TOTAL DES PRODUITS	231 044	180 510
TOTAL DES CHARGES	210 086	168 575
BENEFICE OU PERTE	20 958	11 935

3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

3.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES COMPTABLES, METHODE D'EVALUATION

3.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

a. Activité commerciale

Contrairement à l'exercice 2022 encore impacté sur son premier trimestre (peu de départs et de demandes) par les effets de la crise sanitaire mondiale liée à la COVID-19 et malgré un contexte international très incertain, l'exercice 2023 connaît une forte reprise de l'activité et un niveau de **chiffre d'affaires historique**.

Celui-ci s'établit à **220 988 milliers d'euros**. Il est en progression de 25,62 % par rapport à l'exercice 2022 et dépasse de plus de 10% celui de 2019 qui s'élevait à 198 893 milliers d'euros.

b. Mouvements sur les titres de participation et créances rattachées

- Cession de 18,9298 actions de la société **Extraordinary Journeys-C INC.** - à la société Original Travel Company Limited - pour un montant de 885 milliers de dollars américains (836 milliers d'euros) faisant passer la participation dans cette société de 62,62% à 54,15%. Concomitamment, mise en place d'un prêt de 885 milliers de dollars américains portant intérêts de 3% par an et remboursable annuellement (dernière échéance : février 2027).

- Rachat de 73.000 actions soit 2% de la société Voyageurs du Monde Canada Inc. pour un montant de 106 milliers d'euros, portant ainsi sa participation à 53,34%.

c. Divers

Au cours du premier semestre 2023, un nombre significatif d'OCA a été converti en actions, notamment celles détenues par Avantage, principal actionnaire de Voyageurs du Monde. Ces conversions expliquent la variation du capital social et de la prime d'émission sur l'exercice.

Voyageurs du Monde a décidé de changer de garant financier à compter du 1^{er} juillet 2023 ; à cette date, Groupama remplace Atradius.

Sur le deuxième semestre 2023, en raison de la montée des taux d'intérêts monétaires, la société a placé ses excédents de trésorerie sur des Sicav, en remplacement des comptes à terme qui étaient favorisés précédemment.

3.1.2 REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

a. Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant de l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG) :

- Continuité de l'exploitation : la continuité de l'exploitation est assurée

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre

La société applique également les dispositions du Plan Comptable des Agences de Voyages.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coût historique.

Le règlement ANC 2015-05, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, a permis de clarifier l'enregistrement comptable d'opérations sur dérivés. Ainsi les variations de valeur des instruments de couverture ne sont pas reconnues au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec l'élément couvert. En application de ce règlement et en présence d'instruments de couverture tels que des contrats de change à terme, Voyageurs du Monde a constaté au bilan la variation de la valeur des contrats de couverture de change, de façon symétrique à la dette couverte. Enfin, le solde des comptes bancaires en devises est converti au taux de clôture. Toutefois, ce solde résultant d'opérations de couverture, les écarts de conversion ont été reconnus au bilan. Ces écarts de conversion seront repris en résultat lors du règlement de la dette en devises.

Le fait générateur du rattachement au chiffre d'affaires d'une prestation de voyage vendue est la date de départ du client.

Toute prestation vendue sur l'exercice mais dont la date de départ a lieu sur l'exercice suivant, est comptabilisée en produit constaté d'avance.

Les charges relatives à ces voyages et comptabilisées à la clôture sont traitées de manière symétrique en charges constatées d'avance.

Les frais d'acquisition de titres sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les honoraires des droits au bail sont comptabilisés en charges.

b. Immobilisations incorporelles

Méthode d'évaluation et durée d'amortissements

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Logiciels et progiciels	Linéaire	12 mois
Site Internet, logiciel interne	Linéaire	3 à 5 ans
Photothèque	Linéaire	selon durée contrat de cession
Mali de fusion	Linéaire	20 ans

Conformément au règlement ANC 2014-03, certains frais de développement sont immobilisés, projet par projet. Ils concernent uniquement des développements informatiques et sont amortis sur 3 ans, correspondant à la durée d'utilité de ces projets.

c. Fonds commercial et droit au bail

Le poste intitulé au bilan « Fonds Commercial » est uniquement composé des droits au bail acquis lors de la constitution de nos agences.

Ces droits au bail ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur actuelle. La valeur actuelle retenue est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La valeur d'usage a été calculée à partir d'un multiple de l'EBITDA généré par l'agence et comparée à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels compris dans cette même agence.

d. Immobilisations corporelles

Méthode d'évaluation et durée d'amortissements

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Terrains	Sans	-
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 / 6 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel bureau, informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Œuvres d'art	Sans	-

e. Evaluation des titres de participation

La valeur brute des titres de participation des sociétés au bilan correspond à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure au coût d'acquisition. La valeur recouvrable des actifs correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché :

- La valeur d'utilité est déterminée sur la base de cash-flows actualisés.
- La valeur de marché est déterminée comme suit :
 - Activité de tours opérateurs/réceptifs : la valorisation est réalisée selon l'application d'une formule intégrant un multiple de la marge brute et du résultat d'exploitation avant intéressement et participation ainsi que la trésorerie propre (i.e. hors dépôt des clients) de la société.
 - Hébergements exclusifs : la valorisation est réalisée sur la base de l'actif net corrigé des plus ou moins-values latentes sur l'immobilier estimées par des agences immobilières ou sur rapport d'expert.

f. Evaluation des valeurs mobilières de placements et des disponibilités

L'écart éventuel négatif entre la valeur boursière et la valeur au bilan des valeurs mobilières de placement a fait l'objet d'une dépréciation.

Les produits acquis sur les dépôts à terme restant au bilan ont été comptabilisés selon la méthode des intérêts courus au 31/12/2023.

g. Provisions pour risques et charges

La méthode retenue pour la constitution des provisions pour risques et charges est basée sur une analyse de la Direction au cas par cas, en fonction de l'état d'avancement des éventuelles procédures, des avis des avocats et de l'appréciation du risque vraisemblable.

Les risques couverts par les assurances et autres garanties n'ont pas été provisionnés.

h. Engagements pris en matière de retraite

En ce qui concerne les engagements pour indemnités de départ à la retraite, les modalités de calcul reposent sur les hypothèses suivantes :

- le départ à la retraite est à l'initiative des salariés,
- l'âge de départ à la retraite est arrêté à 64 ans,
- l'utilisation des dernières tables de mortalité publiées par l'INSEE (T68 2014),
- conformément à la recommandation 2003-R-01 du CNC, le Groupe a retenu le taux Iboxx Euro Corporate AA 10 ans de 3,17% au 31 décembre 2023,
- la progression des salaires est de l'ordre de 3 % par an,
- un taux de probabilité de présence déterminé en fonction :

- du taux de rotation des salariés des filiales du Groupe calculé sur une moyenne de 3 ans et constitué seulement des démissions
 - des annuités restantes à obtenir pour le salarié avant d'atteindre l'âge de la retraite,
- l'application d'un taux de charges sociales de 50 % sur la totalité de la population.

Cet engagement n'est pas comptabilisé dans les comptes annuels.

3.2 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.2.1 BILAN ACTIF

3.2.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.2.1.1.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Les principales variations s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>		<i>Amort. et dépréciation</i>	<i>Montant net</i>
31-déc-22	13 992	-	11 918	2 074
Acquisitions (dotations)	853	-	617	236
(Cessions) reprises				-
31-déc-23	14 845	-	12 535	2 311

Les acquisitions au cours de l'exercice concernent :

- Licences informatiques **59 K€**
- Logiciels **619 K€**
 - Galaxy* 488 K€
 - Autres* 131 K€
- Constitution photothèque **175 K€**

3.2.1.1.2 FONDS COMMERCIAL ET DROITS AU BAIL

<i>Éléments</i>	<i>Valeurs nettes comptables en milliers d'euros</i>
Un droit au bail acquis en 1990 53 rue Sainte Anne	30
Un droit au bail acquis en 1998 Lyon	58
Un droit au bail acquis en 1999 Toulouse	28
Un droit au bail acquis en 1999 Toulouse	36
Un droit au bail acquis en 2001 Marseille	213
Un droit au bail acquis en 2002 Nice	30
Un droit au bail acquis en 2004 Grenoble	130
Un droit au bail acquis en 2012 48 rue Sainte Anne	35
Un droit au bail acquis en 2017 Montpellier	373
TOTAL	934

Aucune perte de valeur n'est à constater à la clôture de l'exercice.

3.2.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amort. et dépréciation</i>	<i>Montant net</i>
31-déc-22	19 359	-	17 947
Acquisitions (dotations)	856	-	464
(Cessions) reprises			-
31-déc-23	20 215	-	18 410

Les mouvements de l'exercice par nature s'analysent de la manière suivante :

<i>Type d'immobilisations</i>	<i>Montants en milliers d'euros</i>	
	<i>Achats</i>	<i>Cessions</i>
Terrains		
Constructions		
Agencements des locaux et divers	498	
Matériel informatique, bureau, mobilier	355	
Œuvres d'art	3	
Immobilisations corporelles en cours		
TOTAL	856	0

3.2.1.3 TITRES DE PARTICIPATION

3.2.1.3.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

<i>Sociétés en milliers d'euros</i>	<i>Valeurs brutes</i>			<i>Dépréciations</i>		
	<i>31/12/22</i>	<i>Mvts</i>	<i>31/12/23</i>	<i>31/12/22</i>	<i>Dot+/Rep-</i>	<i>31/12/23</i>
EAD	38 837		38 837			
Voyageurs UK	12 529		12 529	3 000		3 000
EJ-C INC	7 057	-955	6 102			
Villa Bahia	4 323		4 323	3 650		3 650
Voyageurs d'Egypte	4 079		4 079	4 079		4 079
Comptoir des Voyages	2 434		2 434			
Satyagraha's Guest House	2 175		2 175	1 200		1 200
Voyageurs du Monde Canada	1 247	106	1 354			
Villa Nomade	2 763		2 763	1 951		1 951
Voyageurs au Japon	2 470		2 470	1 170		1 170
Livres & Objets du Monde	492		492	274		274
Maroc sur Mesure	201		201			
Carwatt	200	-200		200	-200	
Voyageurs du Monde Genève	391		391			
Fairmoove	75	50	125	75		75
Voyages sur le Nil	49		49			
Voyageurs du Monde KK	36		36			
Grèce sur Mesure	20		20			
TOTAL	79 380	-998	78 382	15 600	-200	15 400

Les dépréciations constatées sur l'exercice sont décrites aux paragraphes *3.3.4.1 provisions et dépréciations à caractère financier*.

3.2.1.3.2 LISTES DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Sociétés en milliers d'euros	Capitaux propres		Quote part du capital détenu	Valeur nette d'inventaire des titres détenus	Avance et prêt	Caution et aval	Chiffre d'affaires HT exercice 2023	Résultat (+ ou -) exercice 2023	Dividende encaissé
	Capital	Autres capitaux propres							
EAD	9 750	31 154	99%	38 837	6 159	-	-	9 489	-
Voyageurs UK	14	14 635	87%	9 529	423	-	-	-10	-
Voyageurs KK	36	15	100%	36	-	-	-	19	-
EJ-C INC	1 055	-	54%	6 102	-	-	-	-	-
Villa Bahia	3 022	-3 280	100%	673	959	-	591	131	-
Voyageurs d'Egypte	614	-677	100%	0	297	-	2 723	104	-
Comptoir des Voyages	335	17 702	99%	2 434	-	-	91 290	8 437	2 492
Satyagraha's Guest House		611	100%	975	-	-	218	-113	-
Villa nomade	448	-305	100%	811	400	90	326	-122	-
Voyageurs du Monde Canada Inc.	165	4 016	53%	1 354	681	-	15 232	1 132	127
Voyageurs au Japon	237	2 774	100%	1 300	-	-	8 476	965	-
Livres et Objets du Monde	68	303	100%	218	104	-	1 244	116	-
Maroc sur Mesure	37	223	100%	201	-	150	2 523	137	-
Voyageurs du Monde Genève	442	2 271	100%	391	-	189	18 056	786	-
Grèce sur mesure	21	380	98%	20	-	-	4 144	-32	-
Voyages sur le Nil	14	78	56%	49	-	-	-	61	-
Total				62 932	9 021	429	144 823	21 100	2 619

3.2.1.4 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles s'élevèrent à **5 574 milliers d'euros** et comprennent :

* des dépôts et cautionnements versés pour un montant de 669 milliers d'euros.

* des actions Voyageurs du Monde détenues dans le cadre du contrat de liquidité ouvert à la Société de Bourse Gilbert Dupont en 2009 (frais de négociation 2023 : 5 milliers d'euros). A fin 2023, elles représentent :

<i>Date d'achat</i>	<i>31/12/22</i>	<i>Achats (*)</i>	<i>Ventes (*)</i>	<i>31/12/23 (**)</i>	<i>P.U. €</i>	<i>Total milliers euros</i>
2023 - Contrat liquidité	2 436	25 695	-26 718	1 413	122,99	174

(*) Cours moyens unitaires :

d'achat : 114,84 €

de vente : 113,76 €

(**) soit 0,03 % du capital de la société

La valeur boursière de ces actions s'élève à 182 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

* des actions Voyageurs du Monde détenues dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions (PRA) autorisé par l'AGOE du 15 juin 2023 pour une durée de 18 mois. A fin 2023, elles représentent :

<i>Date d'achat</i>	<i>31/12/22</i>	<i>Achats</i>	<i>Ventes</i>	<i>31/12/23 (***)</i>	<i>P.U. €</i>	<i>Total milliers euros</i>
2023 - Contrat PRA		38 598		38 598	122,56	4 731

(***) soit 0,89 % du capital de la société

La valeur boursière de ces actions s'élève à 4 979 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.2.1.5 ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Nature</i>	<i>Montants en milliers d'euros concernant les entreprises</i>	
	<i>Liées</i>	<i>Avec lesquelles la sté a un lien de participation</i>
Participations	78 257	125
Créances ratt. Participations	3 412	
Autres immob. Financières		
Créances clients	112	
Groupe, Associés (actif)	7 288	
Autres créances	271	
Emprunts/dettes financières		
Dettes fournisseurs	-45	
Groupe, Associés (passif)	-58	

3.2.1.6 CREANCES – CLASSEMENT PAR ECHEANCES

<i>Etat des Créances en milliers d'euros</i>	<i>Montant</i>	<i>A 1 an au +</i>	<i>de 2 à 5 ans</i>	<i>A + de 5 ans</i>
Créances rattachées à des participations	3 412	709	2 703	
Prêts	43	10	34	
Autres immobilisations financières	5 574	4 905		669
Autres créances clients ⁽¹⁾	47 917	47 917		
Personnel et comptes rattachés	59	33		26
Sécurité Sociale et autres organismes	6	6		
Etat impôt sur les sociétés				
Etat taxe sur la valeur ajoutée	696	696		
Etat autres impôts et taxes				
Groupe et Associés	7 288	1 288	6 000	
Débiteurs divers	567	567		
Fournisseurs débiteurs	715	715		
Charges constatées d'avance	18 170	18 170		
TOTAUX	84 446	75 014	8 737	695

(1) Les créances clients correspondent principalement aux factures émises par Voyageurs du Monde pour des départs N+1 diminuées des acomptes versés par les clients.

3.2.1.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est composé d'actions de SICAV et de fonds communs de placement pour une valeur comptable de 55 497 milliers d'euros dont 8 003 milliers d'euros nantis (cf. § 3.4.2.1). Ce portefeuille est placé uniquement auprès de la BNP Paribas.

La valeur boursière de ces placements s'élève à 55 733 milliers d'euros à fin décembre 2023. L'écart avec la valeur comptable (236 milliers d'euros) a fait l'objet d'un retraitement fiscal.

3.2.1.8 PRODUITS A RECEVOIR

Inclus dans le poste « Clients et comptes rattachés »	
- Clients factures à établir	130 K€
Inclus dans le poste « Autres créances »	
- R.R.R. à obtenir	284 K€
- Fournisseurs sur-commissions	521 K€
- Divers	60 K€
Inclus dans le poste « Disponibilités »	
- Intérêts courus / CAT-DAT	2 512 K€
	3 507 K€

3.2.1.9 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Au 31 décembre 2023, ces charges s'élèvent à **18 170 milliers d'euros** dont 17 198 milliers d'euros d'achats de prestations de voyages pour des départs 2024/2025.

3.2.1.10 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER

Les frais engendrés par les emprunts obligataires émis en 2021 se sont élevés à 787 milliers d'euros et ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de ces emprunts (7 ans) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Par conséquent, la dotation annuelle pour l'exercice 2023 est de 112 milliers d'euros et à la fin de l'exercice, les frais restant à étaler s'établissent à **506 milliers d'euros**.

3.2.1.11 ECARTS DE CONVERSION ACTIF

Les écarts de conversion actif s'élèvent à **601 milliers d'euros** et sont composés :

- de la mise au taux de clôture des créances et dettes fournisseurs et Groupe en devises (584 milliers d'euros).
- de la mise au taux de clôture des comptes bancaires (17 milliers d'euros).

3.2.2 BILAN PASSIF

3.2.2.1 CAPITAUX PROPRES

3.2.2.1.1 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Capital	Primes	Réserves	R. à Nouv.	Résultat	Total
Situation nette au 31/12/2022	3 779	22 426	591	49 662	11 935	88 392
Résultat de l'exercice					20 958	20 958
Affectation du résultat			13 530	-1 595	-11 935	0
Primes conversion obligations		45 285				45 285
Distribution de dividendes			-12 934	5		-12 929
Augmentation de capital	539					539
Situation nette au 31/12/2023	4 318	67 711	1 188	48 072	20 958	142 246

Dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible émis en juillet 2021, 539 104 obligations ont fait l'objet d'une demande de conversion sur l'exercice 2023. Ces demandes ont déclenché la création de 539 104 actions nouvelles de la Société (nominal de 1 € par action) et la constatation de primes de conversion à hauteur de 45 285 milliers d'euros (84 € par action créée).

3.2.2.1.2 COMPOSITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 4 317 790 actions de 1€ de valeur nominale incluant 30.033 actions détenues par le fonds commun de placement des salariés et les salariés de la Société.

3.2.2.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

<i>Provisions en milliers d'euros</i>	<i>Soldes</i>	<i>Dotations</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Soldes</i>
	<i>31/12/22</i>	<i>Apport</i>	<i>sans objet</i>	<i>utilisées</i>	<i>31/12/23</i>
<u>Provisions pour charges</u>					
Frais procédures et avocats	5	2	-2		5
Personnel	0				0
Fournisseurs	0	80			80
<u>Provisions pour litiges</u>					
Clients	3	24		-3	24
Fournisseurs	36				36
Prud'hommes/Salariés	198	338		-171	365
<u>Provisions pour risques</u>					
Fournisseurs	98	44			143
Clients	0				0
Pertes de change	87	126	-87		126
TOTAUX	427	614	-88	-174	778

3.2.2.3 EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES

Le Conseil d'Administration de la Société a constaté en 2021 l'émission de deux emprunts obligataires convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société (OCA) d'un total de **130 000 milliers d'euros** :

- un premier emprunt obligataire émis en avril 2021 de 75 000 milliers d'euros au profit de Certares Enrico SARL (nouvel investisseur), Crédit Mutuel Equity SCR et BPI France (investisseurs historiques).

Cette émission s'inscrit dans le cadre du développement international du Groupe.

- Un second emprunt obligataire émis via une émission publique, en juillet 2021, d'un montant total de 55 375 milliers d'euros.

	OCA 1	OCA 2 *
Nombre d'obligations émises	882 351	651 441
Prix unitaire de souscription	85 €	85 €
Durée	7 ans	7 ans
Taux d'intérêts annuels	3%	3%
Modalités de paiements des intérêts	In fine, en numéraire en cas de remboursement des OCA, en actions de la Société en cas de conversion des OCA	Annuellement
Modalités de conversion	Les obligations seront converties automatiquement et de plein droit en actions nouvelles de la Société dans les cas suivants : en cas de survenance, postérieurement au 30 avril 2025 d'un changement de contrôle ou à la date d'échéance. Il n'y a donc pas de risque de non conversion	Les obligations sont convertibles à la main du porteur tout au long de la vie de l'OCA et automatiquement en actions à son échéance. Une partie a déjà fait l'objet de conversion en actions.

* Une partie de ces obligations a déjà fait l'objet d'une conversion en actions. Depuis l'émission de juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023, 626 280 actions ont été converties.

3.2.2.4 DETTES - CLASSEMENT PAR ECHEANCES

<i>Etat des Dettes en milliers d'euros</i>	<i>Montant A 1 an au + De 1 à 5 ans A + de 5 ans</i>		
Emprunts obligataires convertibles	83 346	31	83 315
Autres emprunts obligataires	1 015	15	1 000
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	364	364	
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	10 984	10 984	
Personnel et comptes rattachés	8 869	8 869	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 264	4 264	
Etat impôt sur les sociétés	348	348	
Etat taxe sur la valeur ajoutée	181	181	
Etat autres impôts	582	582	
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	186	186	
Groupe et Associés	58	58	
Autres dettes	5 441	5 441	
Produits constatés d'avance	85 833	85 833	
TOTAUX	201 471	117 156	84 315
			0

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros	Empr. 1
Solde au 31/12/2023	364
Devise	Euros
Partie à moins d'un an	364
Partie de 1 à 5 ans	
Partie au-delà de 5 ans	
Taux d'intérêt	Fixe

3.2.2.5 CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'élèvent à **17 344 milliers d'euros** et se composent principalement de :

- Primes, Intéressement & participation	7 096 K€
- Fournisseurs factures à recevoir	4 460 K€
- Congés payés chargés	2 387 K€
- Organismes sociaux cotisations/provisions	2 339 K€
- Taxes sur les salaires (apprentissage, formation,...)	452 K€
- Clients avoirs à établir	340 K€

3.2.2.6 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Au 31 décembre 2023, ils s'élèvent à **85 833 milliers d'euros** et enregistrent une variation de +14,82% par rapport à l'exercice précédent liée principalement à l'augmentation d'activité, les produits constatés d'avance relatifs aux ventes de voyages pour des départs 2024-2025 représentant 99% du poste.

Les achats correspondants à ces ventes pour départs futurs ne sont pas réalisés. Lorsqu'ils le sont, ils ont été reclassés en charges constatées d'avance.

3.2.2.7 ECARTS DE CONVERSION PASSIF

Les écarts de conversion passif s'élèvent à **616 milliers d'euros** et sont relatifs à la mise au taux de clôture des dettes, créances, prêts et dépôts accordés aux filiales ou aux partenaires commerciaux.

3.3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

3.3.1.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2023, à **220 988 milliers d'euros** soit une augmentation de 25,62% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (210 874 milliers d'euros) dans le contexte de reprise indiquée au §3.1.1.a, est en nette progression par rapport à 2022 (+ 23,51%) et dépasse le chiffre d'affaires de 2019 qui s'établissait à 198 535 milliers d'euros. Tous les produits commercialisés par la Société ne connaissent pas la même évolution.

En ce qui concerne les produits destinés aux particuliers, les voyages sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2023 comme en 2022) sont en hausse de 23,32%.

Les activités *Voyages pour les Entreprises* et *Voyages pour les Groupes et Collectivités* connaissent des évolutions contraires, la première étant en baisse de 28,28 % et la seconde en hausse de 30,90%.

Le chiffre d'affaires divers (8 180 milliers d'euros) connaît lui aussi une forte progression (+ 57,73%) et est relatif principalement aux refacturations intra-groupe qui représentent environ 92,78% de ce poste.

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Rubriques	C.A. France K€	C.A. Export K€	Total 31/12/23	Total 31/12/22	% 23/22
Voyages	1 133	211 675	212 808	170 732	24,64%
Divers	6 881	1 299	8 180	5 186	57,73%
TOTAL	8 013	212 974	220 988	175 918	25,62%

L'ensemble du C.A. est réalisé en France. Le C.A. export correspond en fait à une notion de destination des voyages vendus.

Compte tenu de la faible proportion de l'activité "vols secs", les produits correspondants sont comptabilisés comme des ventes de forfaits, en détaillant le chiffre d'affaires et les achats des prestations auprès des fournisseurs externes.

3.3.1.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation (**3 111 milliers d'euros**) sont principalement composés :

- de transferts de charges pour un montant de 2 869 milliers d'euros dont 2 817 milliers d'euros qui concernent diverses prestations accessoires liées aux ventes de voyages. Ces transferts sont réalisés pour les intégrer dans le calcul de la marge brute.
- de reprises de provisions pour risques et charges (175 milliers d'euros).

3.3.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, **199 915 milliers d'euros** au 31 décembre 2023, augmentent de 23,89%.

Les autres achats et charges externes, **160 199 milliers d'euros** augmentent de 23,24% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 142 935 milliers d'euros (+ 23,23%). Dans ce contexte de reprise, les charges de gestion courante qui représentent environ 11% du poste, sont en hausse de 23,36 %.

Les impôts et taxes s'élèvent à 858 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et baissent légèrement de 11 milliers d'euros (- 1,28%) par rapport au 31 décembre 2022.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 37 017 milliers d'euros enregistrent une augmentation de 27,30%. Elles intègrent l'intéressement (3 343 milliers d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 26,76%.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1 193 milliers d'euros au 31 décembre 2023) augmentent de 8,36% (+ 92 milliers d'euros) par rapport à l'exercice 2022.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une augmentation de 116,46% (+ 262 milliers d'euros).

Sous l'effet combiné de ces éléments, le résultat d'exploitation est en forte hausse. Il passe de + 18 218 milliers d'euros au 31 décembre 2022 à + 24 184 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (+32,75%).

3.3.3 RESULTAT FINANCIER

Il s'établit à + 5 976 milliers d'euros à fin décembre 2023 contre – 3 765 milliers d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (+ 9 742 milliers d'euros) s'explique principalement par :

- de meilleurs rendements sur les placements de trésorerie (+ 4 225 milliers d'euros)
- des dividendes reçus pour un montant de 2.619 milliers (du fait du contexte très incertain, aucun dividende n'avait été distribué dans le Groupe les deux dernières années)
- la diminution de la charge d'intérêts liée aux emprunts d'OCA suite aux nombreuses conversions qui ont eu lieu tout au long de l'exercice (- 1 865 milliers d'euros)
- aucune provision pour dépréciation sur titres de participation (contre 800 milliers d'euros en 2022)

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

<i>Sociétés / Montants milliers €</i>	<i>Ab. créances</i>	<i>Dot. Prov.</i>	<i>Rep. Prov.</i>	<i>Intérêts c/c</i>	<i>Dividendes</i>
Livres et Objets du Monde				4	
Comptoir des Voyages					2 492
Carwatt			200		
Erta Ale Développement				159	
Voyageurs Canada		-73	84	23	127
Satyagraha's Guest House					
Villa Bahia				2	
Villa Nomade		-15	1	6	
Voyages sur le Nil					
Voyageurs au Japon					
Voyageurs d'Egypte				6	
Voyageurs du Monde Genève		-1	1		
Original Travel		-35		20	
Voyageurs du Monde UK				11	
TOTAL	0	-124	286	230	2 619

3.3.4 ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

<i>Rubriques / Montants en milliers euros</i>	<i>Bases</i>	<i>Taux I.S.</i>	<i>Montant I.S.</i>
IMPOTS PAYES D'AVANCE SUR :			
Participation des salariés, forfait social	2 220	25,83%	573
Provision pour risques et charges	4	25,83%	1
C3S	102	25,83%	26
Ecart de conversion passif	616	25,83%	159
TOTAL ALLEGEMENTS	2 943	25,83%	760
SITUATION NETTE FISCALE DIFFEREE			-760

3.3.5 VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>Résultat avant impôt milliers d'euros</i>	<i>Impôt</i>	<i>Résultat net</i>	
Résultat courant	30 160	-7 698	22 463
Résultat exceptionnel	-267	69	-198
Crédit Impôt Recherche		66	66
Participation des salariés	-1 850	478	-1 372
Résultat de l'exercice	28 043	-7 085	20 958

3.4 AUTRES INFORMATIONS

3.4.1 ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2023, cet engagement s'élève à 1 488 milliers d'euros contre 1 146 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

3.4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

3.4.2.1 CAUTIONS ET NANTISSEMENTS

En contrepartie de l'obtention de la garantie professionnelle d'agent de voyages consentie par GROUPAMA ASSURANCE, la Société a nanti des comptes à terme pour un montant total en principal de 8 000 milliers d'euros au profit de ce garant.

Voyageurs du Monde s'est porté caution :

Au profit de	Pour le compte de	Pour un montant de
Civil Aviation Authority	Original Travel Company Ltd	6.840 K€ (5.945 K€)
Civil Aviation Authority	KE Travel Adventure Ltd	2.877 K€ (2.500 K€)
Checkout	KE Travel Adventure Ltd	1.450 K€ (1.260 K€)
Accelerant	KE Travel Adventure Ltd	Illimité
Accelerant	Original Travel Company Ltd	Illimité
IATA Suisse	Voyageurs du Monde Genève	189 K€ (175 KCHF)
Société Générale	Maroc sur Mesure	150 K€
Société Générale	Villa Nomade	90 K€
C.I.C.L. Groupe Aries	Salariée	10 K€

Par ailleurs, Voyageurs du Monde par l'intermédiaire de son établissement financier BNP Paribas a adressé des lettres de garantie à première demande / autonomes / cautions bancaires de paiement pour un montant total de 463 milliers d'euros à ses partenaires suivants :

○ Accor		175 K€
○ EAN.com	100K\$ soit	90 K€
○ Accorhotels		80 K€
○ American Express		31 K€
○ Bonotel	30K\$ soit	27 K€
○ Paradores		25 K€
○ Gordon Bedbank		20 K€
○ Mondial GmbH		15 K€

Pour sa succursale située à Bruxelles, Voyageurs du Monde dispose d'une ligne de crédit auprès de la Fortis Banque Bruxelles en contrepartie de l'obtention d'une caution bancaire solidaire au profit :

- de l'Administration de la Commission Communautaire Française – Service Tourisme Bruxelles (20 milliers d'euros)
- de l'International Air Transport Association (83 milliers d'euros)

3.4.2.2 PROMESSES D'ACHATS ET DE VENTES SUR TITRES

Sur Voyageurs du Monde UK, les minoritaires bénéficient d'une promesse d'achat (put) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023. Voyageurs du Monde bénéficie d'une promesse de vente (call) exerçable sur la base des comptes clos au 31/12/2023 ou au 31/12/2024. Leurs prix sont fonction des marges opérationnelles de l'exercice et du niveau de trésorerie nette.

3.4.2.3 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Voyageurs du Monde a signé le 27 mai 2013 un bail d'une durée de douze ans pour la location de l'immeuble sis 55 rue Sainte Anne – Paris 2^{ème}. Un avenant à ce bail a été signé courant 2021 prolongeant la durée de location de 3 ans soit jusqu'en 2028.

3.4.3 INFORMATION SUR LES RISQUES

La société est exposée à un type de risque : le risque de change.

La quasi-totalité des ventes de Voyageurs du Monde s'effectue en euros. La grande majorité des paiements des fournisseurs de prestations terrestres est effectuée en devises. Le dollar américain constitue l'essentiel des paiements effectués en devises. Par conséquent, Voyageurs du Monde est exposé au risque de change sur le décalage entre ses recettes en euros et ses dépenses en devises. L'exposition au risque de change est suivie par la Direction Générale du Groupe et est couverte par le biais de contrats d'achat à terme de dollars.

Au 31 décembre 2023, Voyageurs du Monde détient des contrats d'achats de devises à terme pour un montant de **13 357 K€** portant sur :

- USD	11 846	KUSD	pour une contrevaieur de	10 908 K€
- ZAR	27 995	KZAR	pour une contrevaieur de	1 347 K€
- NOK	4 939	KNOK	pour une contrevaieur de	424 K€
- AUD	335	KAUD	pour une contrevaieur de	203 K€
- CAD	260	KCAD	pour une contrevaieur de	176 K€
- GBP	143	KGBP	pour une contrevaieur de	165 K€
- INR	7 880	KINR	pour une contrevaieur de	86 K€
- SEK	571	KSEK	pour une contrevaieur de	48 K€

Ces contrats couvrent les prévisions de dettes d'exploitation sur la période n + 1 pour Voyageurs du Monde.

3.4.4 INTEGRATION FISCALE

La société Voyageurs du Monde a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis l'exercice 2013 et est la société intégrante d'un groupe comprenant les sociétés Comptoir des Voyages, Destinations en Direct, Livres et Objets du Monde et Voyageurs au Japon (depuis l'exercice 2014 pour cette dernière).

Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale conclue entre Voyageurs du Monde et les sociétés intégrées sont les suivantes :

- ❖ La société intégrée détermine, au titre de chaque exercice au cours duquel elle est membre du Groupe, l'impôt sociétés (IS) qu'elle aurait dû verser si elle n'avait jamais été intégrée.
- ❖ L'économie d'IS et de Contributions Additionnelles à l'IS qui résulte de l'application de ce régime de l'intégration fiscale, égale à la différence entre d'une part la contribution à l'impôt du Groupe qui doit être payé par la société intégrée et d'autre part l'impôt qui doit être versé au Trésor Public par la société intégrante, est définitivement acquise par la société Voyageurs du Monde. Cette économie d'impôt ne sera donc pas réallouée par la société Voyageurs du Monde à la société intégrée.
- ❖ Dans l'hypothèse où la société intégrée sortirait du groupe d'intégration fiscale et que cette sortie aurait un impact financier la société intégrée sortante et la société intégrante se rapprocheront afin de déterminer une éventuelle indemnisation au profit ou à la charge de la société Voyageurs du Monde. Si le principe d'une telle indemnisation était décidé, la société intégrée et la société Voyageurs du Monde en détermineront le montant ainsi que les termes et conditions.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 7 085 milliers d'euros dont 401 milliers d'euros de charges d'impôt liés à l'intégration fiscale.

3.4.5 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Dénomination AVANTAGE
Adresse 55 rue Sainte Anne
75002 PARIS

3.4.6 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

<i>Personnel</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>TOTAL 2023</i>	<i>TOTAL 2022</i>
Cadres	65	133	198	175
Non cadres	52	192	245	223
TOTAL	117	325	443	398

3.4.7 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action s'élève à 4,85 € en 2023 contre 3,16 € en 2022. Il n'existe pas d'instrument dilutif au 31 décembre 2023.

3.4.8 PARTIES LIEES

Les parties liées avec Voyageurs du Monde concernent :

* Les rémunérations brutes versées aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice à raison de leur fonction s'élèvent à 853 milliers d'euros.

* Les engagements financiers cités dans le premier tableau du paragraphe 3.4.2

* La convention de financement avec la Fondation Insolites Bâisseurs pour 14 milliers d'euros.

Les autres conventions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

3.4.9 EVENEMENTS POST-CLOTURE

Aucun événement n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Voyageurs du Monde

Société Anonyme
au capital de 4 317 790 €

55 rue Saint Anne
75002 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG S.A.

Commissaire aux Comptes

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Voyageurs du Monde

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société Voyageurs du Monde,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Avenant n°4 du 14 décembre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre la société et AVANTAGE S.A. modifiée par Avenant n°1 du 17 mai 2016, Avenant n°2 du 18 avril 2019 et Avenant n°3 en date du 14 octobre 2021, étant précisé que cette convention a été transférée à AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) suite à la fusion par absorption d'AVANTAGE S.A. (377 754 882 RCS PARIS) intervenue le 21 décembre 2018

- Personnes concernées :

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Avantage S.A. (administrateur et actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % dans Voyageurs du Monde)

- Nature et objet

Convention d'impulsion stratégique conclue avec la Société pour une durée indéterminée, prévoyant la fourniture par AVANTAGE S.A. de prestations d'assistance stratégique et de développement à la société.

- Modalités

A compter rétroactivement du 1er janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération d'AVANTAGE S.A. versée chaque année par la société (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de VOYAGEURS DU MONDE, à hauteur de 4,1% du résultat

d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de la société) ;

- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 93.600 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE S.A. dans le cadre de l'animation de la société.

2 Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avance en compte courant consentie par la société au profit de ERTA ALE DEVELOPPEMENT (512 359 548 RCS GRENOBLE) (autorisation du Conseil d'administration du 05.05.2022)

- Personnes concernées :

Voyageurs du Monde en sa qualité de Présidente d'EAD, Messieurs Jean-François RIAL, Alain CAPESTAN, Lionel HABASQUE, Frédéric MOULIN et Loïc MINVIELLE (dirigeants mandataires sociaux communs).

- Nature et objet

Avance en compte courant de Voyageurs du Monde au profit de Erta Ale Développement pour un montant en principal de quinze millions d'euros en vue de financer en partie l'achat de la société Eurofun Holding GmbH et la souscription concomitante à une augmentation du capital social de cette dernière.

- Modalités

Durée de 5 ans ; taux : 1,5 % correspondant aux conditions de marché ; échéance unique le 14 juin 2027. Montant restant dû au 31/12/2023 : 6.158.625 euros (dont 6.000.000 euros en principal et 158.625 euros en intérêts).

2.2 Convention de financement par la Société de la Fondation d'entreprise Insolite Bâtisseur Philippe Romero (autorisation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2011)

- Personnes concernées :

Monsieur Alain CAPESTAN, administrateur
Monsieur Lionel HABASQUE, administrateur
Monsieur Jean-François RIAL, administrateur
Monsieur Frédéric MOULIN, administrateur
Monsieur Loic MINVIELLE, administrateur

- Nature et objet

Contribution financière annuelle de la Société à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtisseur Philippe Romero, depuis l'exercice 2013.

- Modalités

En 2023, la contribution financière prise en compte a été de 14.000 euros, soit 1/5ème du versement de l'engagement pluriannuel statutaire de 70.000 euros au titre des 5 ans de prorogation de la Fondation.

2.3 Prêt entre la société (prêteur) et Voyageurs du Monde UK Limited (emprunteur) (autorisation initiale du Conseil d'administration du 30 novembre 2016) modifié par un avenant n°1 du 18 décembre 2017 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2017) et un avenant n°2 du 20 décembre 2020 (autorisation du Conseil d'administration du 18 décembre 2020)

- Personnes concernées :

Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (dirigeants mandataires sociaux communs).

- Nature et objet

Prêt (loan notes) par Voyageurs du Monde au profit de Voyageurs du Monde UK (anciennement dénommée Honeymoon Holdco Limited) pour un montant en principal de 716.240 £ en vue de financer pour partie l'achat de la société Original Travel Company Limited.

- Modalités

Date d'expiration : 01/07/2026 ; taux : 2% correspondant aux conditions de marché ; report de paiement des intérêts courus pour la période du 31 décembre 2019 au 30 juin 2023 au 1er juillet 2023. Montant restant dû au 31/12/2023 :

422.763,79 euros (dont 412.058,46 euros en principal et 10.705,33 euros en intérêts).

2.4 Contrat de licence et de prestations associés conclu le 16 septembre 2019 entre la société et Original Travel Company – OTC (bénéficiaire) (autorisation du CA du 17 juillet 2019) amendé par un avenant n°1 du 18 décembre 2020 (autorisation du CA du 18 décembre 2020)

- Personnes concernées :

Messieurs Jean-François RIAL et Alain CAPESTAN (dirigeants mandataires sociaux de Voyageurs du Monde et membres du « Board of Directors » d'OTC).

- Nature et objet

Fourniture par la société de licences et prestations au profit d'OTC.

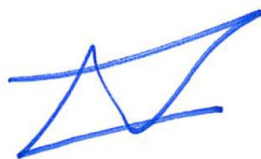
- Modalités

En 2023, le montant facturé sur l'exercice s'est élevé à 54.000 euros.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.



Remi Toulemonde
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Virginie
PALETHORPE
E

Signature numérique
de Virginie
PALETHORPE
Date : 2024.04.23
20:10:50 +02'00'

Virginie Palethorpe
Associée

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

EXERCICE 2023



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

Voyageurs du Monde

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification
de la déclaration consolidée de performance extra-
financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par Cofrac Validation et Vérification sous le numéro 3-2162 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le «Référentiel»), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les «Informations» et la «Déclaration»), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

1. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie «Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

3. Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

4. Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;

- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

5. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

6. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière et au programme de vérification.

7. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

8. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

9. Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes, présentées en Annexe. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants, présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 24% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine

¹ Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Terres d'Aventure Canada, Comptoir des Voyages, Allibert Trekking pour les indicateurs sociaux et Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina pour les indicateurs environnementaux.

professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris, le 23 avril 2024

L'organisme tiers indépendant

DocuSigned by:
Sandrine Gimat
35CC3FE214F44AD...

Aca Nexia
Représenté par
Sandrine Gimat

Annexe

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs ou qualitatifs considérés comme les plus importants ayant fait l'objet de tests de détail :

Informations quantitatives

Sociales

Répartition des effectifs par genre et par statut
Répartition des départs par motif
Montants distribués aux salariés et part du résultat d'exploitation

Environnementales

Tonnes de Co2 émises sur les voyages

Sociétales

Montants des dons réalisés via le fonds de dotation

Informations qualitatives

Sociales

Formations

Environnementales

Déchets papiers du groupe recyclés par l'entreprise Cèdre
Fourniture d'électricité verte pour certains locaux
Mise en place de panneaux solaires (Allibert- Guides de Haute Montagne et Satyagraha'a Guest House Proprietary Ltd)
Mise en place du forfait de mobilité durable

Sociétales

Charte éthique du voyageur

1. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

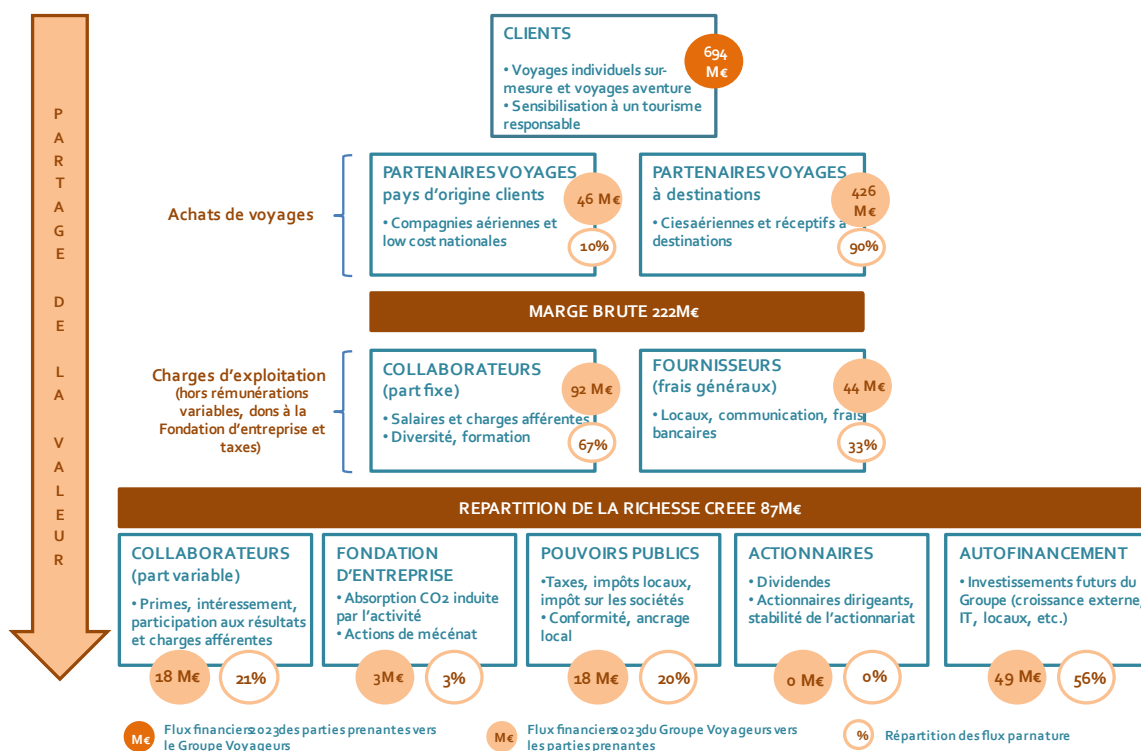
Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant (i) à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, (ii) à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et (iii) à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, ainsi qu'aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

3.1. Modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (90%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> · Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires 	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
<ul style="list-style-type: none"> · Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme 	Engagements pris : <ul style="list-style-type: none"> · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes 	Certification Bcorp en cours pour la société Terres d'Aventure
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> · Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	·
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 10 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC¹ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES² générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Face à l'accélération des occurrences de crises (climatique, sanitaire (pandémies) et de théâtres de conflits politiques, le secteur des voyages et du tourisme gère en permanence des situations complexes alors que les dernières conclusions du 6^{ème} rapport du GIEC confirment que le réchauffement du climat mondial est dû aux activités humaines. Les divers scénarios socio-économiques indiquent que le niveau de réchauffement global de 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO2 (cf. § constat - rapport de synthèse du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC³).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)⁴, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139 acteurs⁵, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis⁶.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs. Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

² Gaz à effet de serre

³ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf

⁴ *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)

⁵ représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyageurs), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyageurs) et d'organisations de soutien de 131 pays.

⁶ de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.

valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO₂ fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO₂ (T Eq. CO₂) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif ⁷, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO₂.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à 100% des émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

Alors qu'en 2022, 1,3 million d'euros avaient été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 217 837 T Eq. CO₂ émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs français du Groupe par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF), ces montants ont augmenté en 2023. En effet, 2,6 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 312 348 T Eq. CO₂ émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage

⁷ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbone additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous travaillons également principalement avec des compagnies aériennes qui possèdent des flottes d'avions récentes, moins consommatrices en GES.

Transports terrestres

- D'une manière générale, partout où cela est possible, nous n'utilisons que des moyens de mobilité douce et décarbonée.
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes de GES.

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38) pour un fonctionnement début 2024

Fournitures

- Nos machines à café ne consomment que du café en grain (plus de capsules) que nous achetons en grande quantité.
- Nous utilisons des porte-savons remplissable et nous n'achetons plus nos savons qu'en bidon de grande quantité.

Numérique

- Nous sensibilisons nos salariés à la pollution numérique et à la nécessité de ne conserver que les fichiers absolument nécessaires à leur travail quotidien.

Dans nos hébergements :

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par ans, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la clim exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) est depuis janvier 2023 équipée de panneaux solaires qui subviennent à 100% de ses besoins en électricité, en passant notamment de 2 à 4 batteries autonomes. Dans la lignée de la philosophie de Gandhi, nous offrons à nos clients des repas 100% végétariens cuisinés à partir de légumes de saison récoltés dans la région. Un potager est en cours de construction dans le jardin pour alimenter la maison.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2023, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du groupe sont recyclés, principalement via l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre pour la collecte des papiers.

Depuis dix ans, nous avons également volontairement décidé de réduire la quantité de brochures et magazines imprimés. Nous sollicitons systématiquement nos clients avant de leur faire parvenir un document papier et ne le faisons qu'à leur demande.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'à fin 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.

Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en termes de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable », le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a mené des réflexions sur le choix d'autres référentiels. Pour le voyage d'Aventure, Terres d'Aventure a initié la démarche et sa certification BCorp est en cours de finalisation.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâtitteur Philippe Romero Foundation) et la Fondation d'entreprise (Fondation Insolite Bâtitteur Philippe Romero) ont pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation et la fondation d'entreprise soutiennent des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. Si, depuis 2020, la crise sanitaire avait contraint le Groupe à geler ces budgets, en 2023, le Groupe a repris progressivement le financement d'actions via son fonds de dotation et sa fondation d'entreprise (en aide aux migrants et actions d'urgence), à hauteur de 0.19 millions d'euros. Pour rappel, en 2022, le Groupe avait consacré près de 0,17 million d'euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible suivant le lien suivant : <http://www.fondation-insolitebatisseur-philipperomero.com/>

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2023

1. BLOOM



Bloom est une association qui œuvre pour le bien commun en protégeant l'océan et les équilibres sociaux qui en dépendent, en restaurant la richesse biologique et les habitats marins et littoraux, en luttant contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité et en particulier.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 20 000€.

Notre action : protéger de l'océan, préserver de la biodiversité et des habitats marins tout en maximisant les emplois artisans dans la pêche et l'aquaculture utilisant des méthodes douces pour l'environnement et fortement génératrices d'emplois ; lutte contre les méthodes de pêche destructrices et contre l'expansion de la pression de la pêche dans le monde, y compris en luttant contre les financements publics ou privés encourageant la destruction de l'océan et la surpêche ; lutte contre les pollutions et nuisances portant atteinte aux équilibres des océans, de l'eau, du climat, de la biodiversité, des habitats et des paysages ; lutte contre le changement climatique et ses conséquences ; lutte contre la corruption, le trafic et les réseaux d'influence, la fraude fiscale, ainsi que toute autre infraction financière et toute autre atteinte à la probité au niveau local, national ou international en lien avec l'objet de l'association ; amélioration du fonctionnement démocratique, promotion de l'éthique dans la vie publique, développement de la transparence dans le fonctionnement des administrations, institutions et organisations publiques ou privées au niveau local, national ou international en lien avec l'objet de l'association ;

2. Coeur & ACT



L'association Coeur & ACT a pour objet d'agir au cœur des besoins humanitaires, dans l'urgence comme sur le long terme, dans toute l'Asie du Sud-Est, au Maghreb et au Proche-Orient, de manière

apolitique et laïque, en privilégiant les 4 domaines d'intervention suivants : l'enfance, l'éducation et la formation, la lutte contre la précarité et la médecine humanitaire.

Notre action : Répondre durablement aux besoins humains et alimentaires des populations locales. Construction et soutien d'orphelinats, d'écoles, de pensionnats, de centres de formation, et de dispensaires pour les plus démunis. Organisation de campagnes de prévention ou de vaccination. Mise en œuvre des interventions humanitaires d'urgence.

Notre soutien : Au titre de 2023, notre engagement s'élève à 50 000€.

3. SOS Méditerranée



SOS MEDITERRANEE a été créée en 2015 sur la base d'un mouvement de citoyens européens décidés à agir face à cette tragédie des naufrages à répétition en mer.

Convaincue qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers de personnes se noyer sous nos yeux, aux portes de l'Europe, l'association poursuit son combat pour sauver des vies en mer, protéger les rescapés et témoigner auprès de l'opinion publique sur cette tragédie.

Notre action : Sauver la vie des personnes en détresse, en mer Méditerranée ou sur les côtes atlantiques adjacentes ; Promouvoir la protection et l'accompagnement des personnes recueillies lors des opérations de sauvetage ; Témoigner des réalités des migrations ; Promouvoir une dynamique internationale de solidarité vis-à-vis des personnes en détresse en mer Méditerranée ; Mener des activités de recherche sur le fait migratoire.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 50 000 €.

4. AMI



Amigos de la Vida est une fondation équatorienne dédiée à la protection de l'enfance. Ses objectifs : accueillir, soigner, et éduquer les enfants en situation d'abandon, victimes de maltraitance, ou souffrant de handicap et ; leur permettre de se réinsérer dans leur famille.

Notre action : Accueillir, soigner et éduquer les enfants en situation d'abandon, victimes de maltraitance, ou souffrant de handicap et leur permettre de se réinsérer dans leur famille. L'association propose un accueil une fois par semaine à 80 enfants défavorisés, dès leur naissance et jusqu'à 4 ans, ainsi qu'à leur maman afin d'établir une relation de respect et de bienveillance. AMI participe à de nombreux séminaires en Equateur et intervient au Pérou, en Argentine, au Brésil, au Japon et dans divers pays d'Europe afin de former à la méthode éducative mise en place.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 17000 €.

5. Le Refettorio Madeleine - France



Le Refettorio Madeleine est une association française créée en 2017 et située à Paris (75002) spécialisée dans le secteur de la restauration traditionnelle. Le Refettorio lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas sains dans le cadre de restaurants solidaires au profit de personnes en difficulté. Nous sommes contributeur actif dans la réalisation effective des missions ; depuis

l'accueil jusqu'à distribution des repas du restaurant installé dans le foyer de l'église de la Madeleine à Paris. Ce lieu de partage et d'inclusion pour recréer du lien sert gratuitement des repas de qualité cuisinés à partir d'invendus à des personnes en situation de précarité.

Notre action Soutien dans la réalisation des missions dévolues au restaurant solidaire dans le foyer de l'Eglise de la Madeleine à Paris.

Notre soutien : En 2023, notre engagement s'élève à 50 000€.

Au-delà des actions de la fondation d'entreprise et du fonds de dotation, la vision du Groupe est que le tourisme :

- favorise par les échanges interpersonnels tissés à l'occasion du voyage l'amélioration de la paix dans le monde,
- contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays visités les plus démunis
- permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine.

Le Groupe s'emploie par le prisme d'une vision décalée et une démarche singulière du voyage à œuvrer pour proposer des expériences basées sur la rencontre (approche immersive), le partage et la promotion de valeurs humaines et de préservation du vivant fortes. Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2023, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 272 personnes sur ce type de voyage sur 101 dossiers. Ces chiffres sont en hausse de 51% par rapport à 2022 en nombre de voyageurs, et en hausse de 59% en chiffre d'affaires à 823,3 k€.



Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak...).

La passion de l'activité physique et sportive essaimé également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ...) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilâtes, yoga, cycling ...) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

En tant qu'entreprise du secteur touristique, notre engagement envers la société et notre patrie revêt une importance fondamentale, bien que nos activités diffèrent de celles directement liées à la défense nationale. Reconnaisant l'importance du lien indissociable entre la nation et ses forces armées, ainsi que le rôle crucial joué par les réservistes dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de notre pays, nous envisageons d'explorer des moyens innovants pour soutenir cet engagement.

En outre, nous sommes conscients de l'importance de reconnaître et de soutenir nos employés qui servent ou ont servi dans les réserves militaires. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui facilitent leur service et favorisent leur engagement envers la défense nationale tout en soutenant leur développement professionnel au sein de notre entreprise.

3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

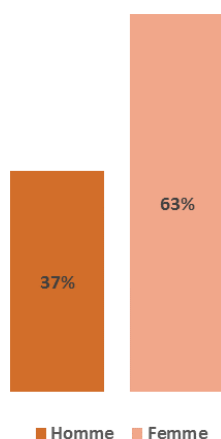
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2023	2022	Var
France	1 052	954	10%
Etranger	702	613	14%
TOTAL	1 754	1 567	12%

Au cours de l'exercice 2023, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 11% par rapport à l'exercice 2022. En effet, l'année 2023 a été forte en recrutement pour pallier les nombreux départs non remplacés pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Répartition des effectifs

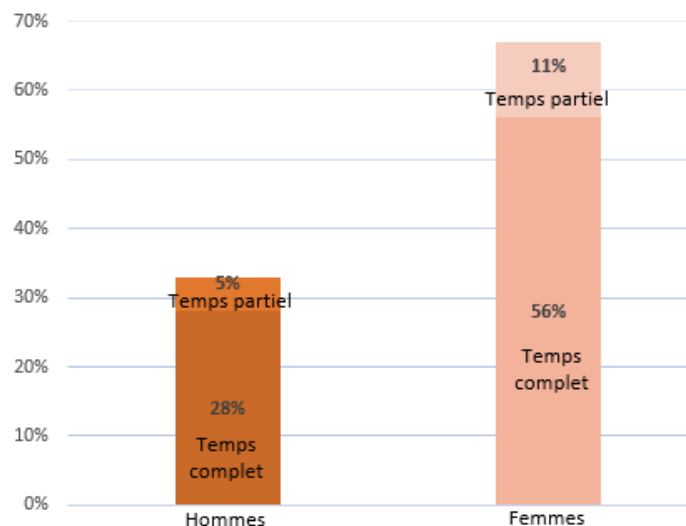
- Répartition par genre :



Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 63% de l'effectif. Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

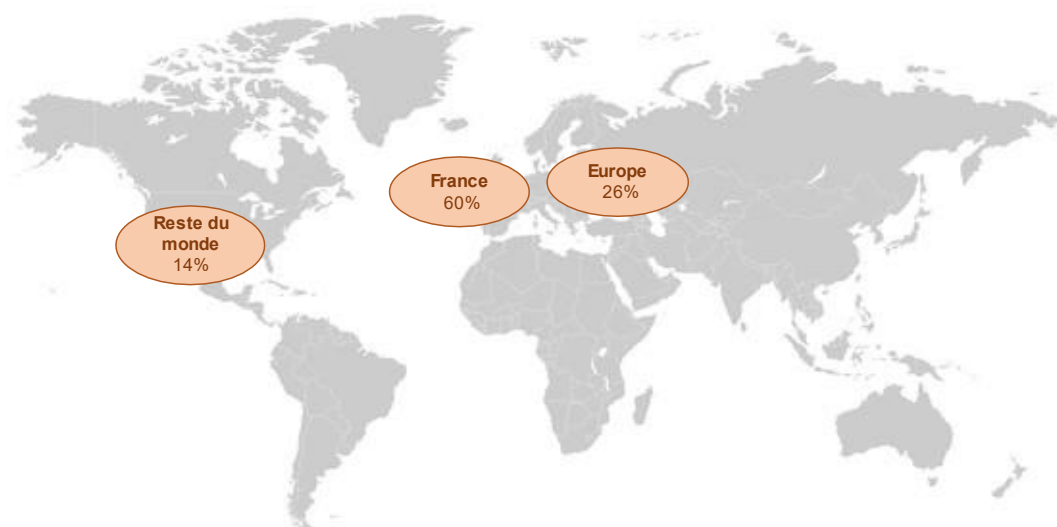
Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois,

afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.



La proportion des hommes à temps partiel sur la totalité de l'effectif (5%) reste en deçà de la part des femmes à temps partiel (11%).

- Répartition par zone géographique :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe. Ce dernier taux a fortement augmenté suite à l'intégration du Groupe Eurofun principalement basé en Autriche et en Allemagne.

Départs des salariés permanents

Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

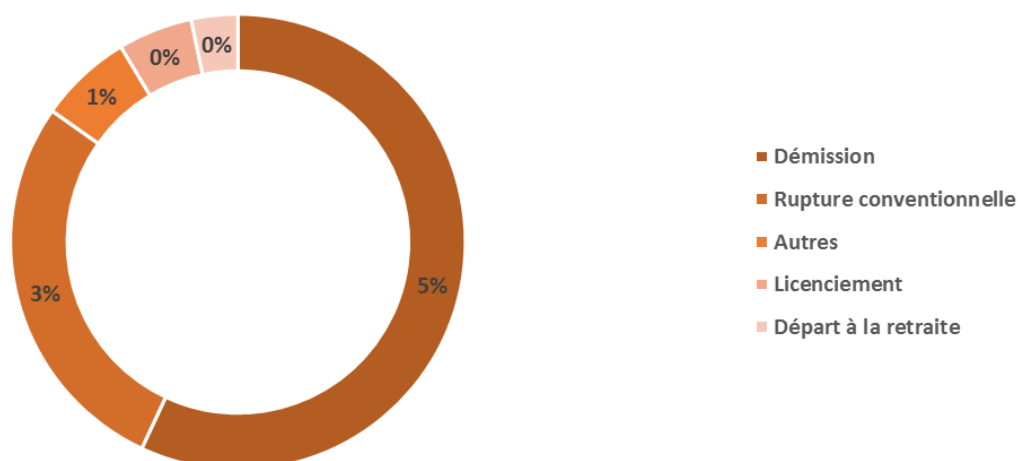
	2023	2022	Var
Taux de départ des permanents	9%	11%	-16%

En 2023, 9% des salariés permanents ont quitté l'entreprise contre 11% en 2022.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

En 2022, ce taux ne comprenait que les salariés des entités françaises du Groupe. Cependant, sur le même scope en 2023, seuls 8% des salariés ont quittés l'entreprise.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante : :



Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	2023	2022	Var
Montants distribués aux salariés	18 043	11 911	51%
% résultat d'exploitation brut	31%	20%	55%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport de la DPEF prennent en compte entre 90% et 100% des effectifs du Groupe et entre 97% et 100% du chiffre d'affaire du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2023, clos le 31 décembre 2023.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâisseur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.